

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
Mme JULIE FORGET, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE-BRION
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**VOLUME 5
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance tenue le 25 octobre 2018 à 10 h
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 25 OCTOBRE 2018
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PARTICIPANTS :

M. LÉOPOLD GAUDREAU 2

MME LUCIE D'AMOURS..... 29

ATTENTION FRAGILES, Mme Marie-Ève Giroux 44

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018
SÉANCE DE LA MATINÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs bonjour et bienvenue à cette séance extraordinaire de la consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine.

10 Je m'appelle Marie-Hélène Gauthier et j'ai le privilège de présider cette commission. J'ai maintenant le plaisir de vous présenter les gens qui m'accompagnent aujourd'hui.

15 Alors, la commissaire Julie Forget. Les analystes, Karim Chami, Julie Crochetière et Catherine Plasse. La coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Lynda Carrier, et la conseillère en communication, madame Julie Olivier.

20 La commission tient cette séance extraordinaire afin de poser des questions pour mieux saisir le point de vue de certaines personnes et certains organismes qui lui ont transmis des mémoires écrits depuis la fin des séances publiques.

Nous avons trois intervenants à l'horaire aujourd'hui. Alors, nous avons monsieur Léopold Gaudreau qui est présent avec nous. Madame Lucie D'Amours et madame Marie-Ève Giroux d'Attention Fragiles qui sont par lien téléphonique.

25 Je vous mentionne que cette séance est webdiffusée en direct par mode vidéo et qu'elle sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

30 Les citoyens et les personnes-ressources, y compris le ministère responsable et la Communauté maritime, auront un droit de rectification qu'ils pourront exercer jusqu'au 1er novembre 2018 à midi. Ce droit de rectification permet de corriger des faits relatifs au dossier, qui ont été soulevés durant les audiences.

35 Donc, nous allons débiter. Alors, chaque participant va faire une brève présentation du mémoire qu'ils nous ont déposé, et ensuite, la commission va s'adresser à ces participants.

40

LÉOPOLD GAUDREAU

PRÉSIDENTE :

45 Alors, la parole est à vous, Monsieur Gaudreau.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

50 Bonjour, Madame la Présidente, Madame la Commissaire. Dans le cadre de la consultation publique sur la réserve écologique de l'Île-Brion, je vous remercie de l'opportunité de m'avoir d'abord donné la possibilité de déposer un mémoire et, aujourd'hui, de pouvoir répondre à vos questions.

55 Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, la consultation que mène votre commission est loin d'être anodine; au contraire, elle est d'un intérêt majeur pour l'avenir des aires protégées et leur gestion.

60 Les enjeux qui sont devant vous vont bien au-delà d'une simple question de modification à un zonage, un changement d'affectation du territoire ou encore la modification d'un schéma d'aménagement ou au tracé d'une nouvelle limite territoriale d'une aire protégée afin de faciliter la réalisation d'activités légalement interdites.

65 Il s'agit de toute autre chose dont le présent dossier n'est que la pointe de l'iceberg. Ces autres choses sont susceptibles d'ouvrir de nouvelles orientations ministérielles en matière de protection du patrimoine naturel au Québec.

 Dans notre mémoire, nous avons abordé ces enjeux qui nous préoccupent au plus haut point puis qui devraient préoccuper toute la population.

70 Le premier enjeu à souligner a trait aux responsabilités de la ministre responsable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La *Loi sur le ministère*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* confient à la ministre un ensemble de pouvoirs et de moyens pour défendre, au nom du gouvernement et finalement au nom de la société, la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et, de façon
75 particulière, les aires protégées dont les réserves écologiques.

 Par conséquent, la ministre détient une très grande responsabilité, soit celle, à tout le moins, de protéger, de garantir le maintien des gains et des acquis en matière de conservation. Un dossier comme celui-ci n'aurait jamais dû se retrouver devant votre commission, mais puisqu'il

80 y est, je suis extrêmement heureux à cause, effectivement, des conclusions qui pourraient en ressortir.

85 La ministre avait le mandat, et cela appuyé légalement, pour dire non à la requête d'une chasse au phoque dans une réserve écologique. Pour sa part, le ministère n'aurait jamais dû laisser voir aux Madelinots une possibilité légale d'ouverture de ce côté.

90 En corolaire, nous avons précisé dans notre mémoire que le dossier économique de la chasse au phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine aurait dû être depuis longtemps refilé aux ministres et aux ministères, tant du gouvernement fédéral que du gouvernement du Québec, responsables des questions de chasse, des questions liées à la pêche, à la protection et la gestion des mammifères marins, du développement économique et du développement régional.

95 C'est eux à qui appartient la responsabilité, selon nous, de répondre à la volonté des Madelinots d'aller de l'avant avec un projet de chasse au phoque gris et de trouver les solutions appropriées, sachant qu'ils devraient s'attacher... s'adressent à une tâche, sachant que de façon non équivoque, que la solution ne se trouverait pas sur le territoire de la réserve écologique de l'Île-Brion.

100 Le deuxième enjeu de taille soulevé par le présent dossier touche le mandat même du ministère en matière de conservation de la biodiversité et, plus encore, celui des réserves écologiques, notamment la création de la gestion des réserves écologiques.

105 On sait que le ministère peine à atteindre ses objectifs nationaux, internationaux en matière d'aires protégées. Les organisations de protection de l'environnement et de conservation de la nature talonnent le ministère pour qu'il puisse engranger le plus vite possible de la superficie en aires protégées. Le ministère réalise certainement les difficultés à constituer des aires protégées à cause des restrictions d'activités pouvant être réalisées à l'intérieur de celles-ci une fois qu'elles sont constituées. Mais cela ne peut et ne doit pas l'empêcher d'agir adéquatement et légalement.

110 Pour progresser plus vite, on observe la constitution d'aires protégées provisoires qui demeurent provisoires pendant des années. Cette nouvelle façon de pratiquer la conservation les rend alors plus faciles à constituer que ne peuvent l'être les parcs nationaux ou les réserves écologiques. Pour leur part, les ministères à vocation économique, les entreprises savent qu'au regard de ces nouveaux projets de développement... dans le cadre de nouveaux projets de développement, la modification des limites des aires protégées provisoires est grandement facilitée. Dans ce contexte, la création des réserves écologiques n'est malheureusement plus valorisée, car jugée trop contraignante en matière de conservation.

115

120 Cette nouvelle façon d'envisager la conservation semble être celle dorénavant souhaitée par les autorités gouvernementales pour la réserve écologique de l'Île-Brion.

Je fais ici une parenthèse pour discuter d'un enjeu important que représentent les notions de conservation de la biodiversité dans le présent dossier.

125 On entend de la part du ministère et de certaines organisations de conservation de la nature, qu'il faut maintenant faire de la conservation autrement et que celle-ci ne doit plus être pratiquée comme au premier temps des réserves écologiques en 1974. C'est un des arguments présentement utilisés pour mousser une modification aux limites de la réserve écologique de l'Île-Brion.

130 Le statut des réserves écologiques serait, aux yeux des modernistes de la conservation, un vestige d'un passé, un temps passé. Nous précisons ici toute l'importance de bien pouvoir distinguer ce qu'on appelle la conservation de la biodiversité et les aires protégées.

135 La conservation de la biodiversité comprend un ensemble de mesures tant sur les espèces que sur les lieux naturels. Il peut s'agir de l'adoption de législation, de réglementation, de pratiques de zonage, de l'adoption d'un plan particulier d'affectation du territoire, et d'autres mesures, comme, par exemple – c'est l'été passé – lorsqu'on a pris des mesures pour la protection de la baleine noire. C'est de la conservation de la biodiversité. Mais c'est aussi la prise
140 en compte de mesures plus strictes de conservation que l'on désire depuis toujours et qu'on continuera de désigner encore, sous l'appellation « aire protégée ».

Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que les mesures de conservation de la biodiversité se diversifient et se transforment pour se modeler davantage aux besoins
145 socioéconomiques des populations touchées, tout en respectant les espèces vivantes et les milieux naturels. Mais ce qui ne change pas, et ce n'est pas une question de mode, c'est l'absolue nécessité de soustraire, à l'occasion, des territoires de toute intervention humaine. Dans mon mémoire, j'ai eu l'occasion de discuter davantage de cela. Toutes activités commerciales, industrielles qui risquent d'être dommageables à la biodiversité.

150 Ce mode de conservation – et, d'ailleurs, tout ceci est très bien décrit dans les documents publics du ministère, l'importance et la situation des aires protégées par rapport à la conservation en général. Ce mode de conservation qui découle du thème générique de conservation de la biodiversité se nomme « aire protégée ». Que ces aires protégées portent le nom de réserve
155 écologique, de parc national, de réserve de biodiversité et la trentaine d'autres appellations qui existent, elles ont toutes un dominateur commun lié aux interdictions d'activités humaines.

160

Notre mémoire soulève aussi des enjeux liés à la réserve écologique sur l'Île-Brion; au plan international, national, l'Île-Brion, réserve écologique ou pas, constitue un joyau du patrimoine naturel que l'on doit maintenir tel quel.

165

Elle est le seul territoire capable de représenter la diversité des écosystèmes, des espèces et des processus naturels propres aux Îles-de-la-Madeleine. Son habitat naturel, ce qui est extrêmement rare au Québec, est quasi celui que Jacques-Cartier a découvert et décrit en 1534, que le frère Marie-Victorin a confirmé en 1920 et qui est décrit actuellement dans un document que le ministère n'a pas encore publié.

170

Il n'y a pas d'autre île Brion. Le Québec a donc une responsabilité stricte de garantir, pour l'humanité, son intégrité tant écologique que territoriale. Le seul statut juridique, la hauteur du niveau de protection et de gestion exigée par ce type de milieu particulier est celui d'une réserve écologique.

175

Je rappelle actuellement que le réseau des aires protégées au Québec satisfait 100 % des directives de gestion de celles adoptées par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Nous n'avons peut-être pas, au Québec, le réseau le plus grand en superficie, mais nous avons un des très rares réseaux au monde qui, effectivement, est entièrement... répond entièrement aux normes de protection qu'a émises l'IUCN.

180

Je souligne que s'il existe maintenant une nouvelle mode en matière de conservation de la nature, c'est bien celle mondialement décriée qui veut que près du tiers de toutes les aires protégées du monde, au niveau mondial, subisse de la détérioration et des dommages significatifs régulièrement, à accepter, dans les limites territoriales de la réserve écologique de l'Île-Brion, des activités ordinairement interdites.

185

Même en modifiant légalement les limites, on envoie le message que dorénavant si le statut de conservation le plus strict au Québec peut être légalement transgressé, la porte est grande ouverte pour qu'une même situation se produise dans toutes les autres aires protégées. Il s'agirait là d'un précédent majeur et grandement dommageable pour le réseau des réserves écologiques, une perte considérable à la crédibilité du gouvernement en matière de conservation.

190

À titre d'exemple, les répercussions se feront aussi sentir lorsque viendra le temps pour le ministère d'acquérir des territoires privés par expropriation. Le ministère aura certainement de la difficulté à expliquer et faire admettre par le tribunal qu'il est possible qu'il ne respecte pas l'obligation faite par la loi de maintenir la fin pour laquelle un territoire est acquis par expropriation.

195

Déjà, les groupes de conservation en milieu naturel du Québec, groupes qui ont obtenu du gouvernement des sommes d'argent pour acquérir des territoires en vue d'être transférés

200 éventuellement au ministère pour des fins de réserve écologique, hésitent beaucoup à le faire. Leur manque de confiance envers le ministère est réel sur sa capacité d'assumer ses responsabilités de protection.

205 Ce sentiment de méfiance des organismes de conservation, gestionnaires d'aires protégées en milieu privé, va augmenter si l'avenir de la réserve écologique de l'Île-Brion est affecté dans ses limites pour des raisons économiques.

En conclusion, il faut à tout prix que le ministère puisse continuer à préserver, conformément à ses obligations légales, l'intégrité écologique et l'intégrité territoriale de la réserve écologique de l'Île-Brion.

210 Que le ministère puisse remplir auprès de la sainte réserve écologique et de la population des Îles-de-la-Madeleine, ses obligations qu'il a prises lors de la création en 1998, à savoir : garantir une surveillance effective et efficace de la réserve écologique; s'assurer de la mise en place d'un programme permanent d'éducation à la conservation de la biodiversité et, enfin, confier ces responsabilités-là à la communauté des Îles-de-la-Madeleine.

215 Alors, ceci résume mon mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

220 Je vous remercie beaucoup. Alors, on va vous poser quelques petites questions. D'abord, vous avez fait état de toute la question de la conservation des aires protégées, et cetera. Est-ce que vous faites une distinction entre préservation et conservation?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

225 La conservation, ça comprend plusieurs réalités : ça comprend la réalité préservation, ça comprend la réalité protection. Protection, c'est toutes les mesures légales; préservation c'est toutes les mesures d'aires protégées. Donc, il y a une gradation d'état. Ça comprend aussi une utilisation durable du territoire. Ça comprend donc ces différentes réalités.

230 Donc, c'est ce qui les distingue d'un de ces sous-ensembles des aires protégées.

LA PRÉSIDENTE :

235 O.K. Vous venez de mentionner le mot « développement durable », qu'est-ce que vous entendez...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

240 Une utilisation durable.

LA PRÉSIDENTE :

245 « Utilisation durable », qu'est-ce que vous entendez par ça?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

250 En fait, ce qu'on entend généralement c'est la capacité et la possibilité, surtout, de prendre en compte la capacité de support des écosystèmes lorsqu'on y pratique certaines activités. Et on se rend compte que même en allant jusque-là, la nature ne réagit pas nécessairement comme on souhaiterait qu'elle réagisse. Il y a quand même dégradation. Et c'est pour ça qu'en quelque part, on ne dit pas sur 100 % du territoire, en quelque part, il faut prendre une assurance plus grande; et assurance plus grande, eh bien, ce sont des aires protégées.

255 Parce qu'effectivement, il y a des endroits, effectivement, où on pense qu'on pourrait gérer, on pourrait jouer à l'apprenti sorcier ou faire telle chose. Mais finalement, par exemple je vous donne un exemple, on met beaucoup d'énergie actuellement pour la protection du caribou forestier. Mais la plus grande menace, ce n'est peut-être pas sur le caribou forestier, c'est probablement sur ce qui constitue les écosystèmes et qui gère les écosystèmes dans tout le Nord, ce sont les mousses et les sphaignes, les milieux humides.

260 C'est sûr que par le... il est plus facile d'intégrer la conservation par, je dirais, des espèces clés, des espèces vedettes. Et en intervenant par le caribou, effectivement, ça permet indirectement de protéger. Mais il y a des moments donnés où on ne peut pas continuer à gérer, même si on refaisait, là... comme, par exemple, moi, je prends des assurances sur ma vie, je fais attention à toutes sortes de choses, je sors, je me fais frapper. Je prends de l'assurance.

270 Donc, c'est un peu ça dans la nature. C'est ça que le gouvernement fait. Le gouvernement effectivement a pris une assurance nature. Les gouvernements prennent des assurances nature, ce qui fait en sorte effectivement que sur certains territoires, on ne peut pas prendre aucun risque et il faut réserver.

275 Les réserves écologiques au Québec, c'est 0,05 %. C'est minuscule, mais c'est une assurance très importante, là où elles existent, parce que les espèces qui vivent là, les processus naturels qui sont là ne pourraient pas exister, ne pourraient pas vivre si effectivement on venait les affecter progressivement.

LA PRÉSIDENTE :

280 Puis est-ce que vous pourriez nous situer cette assurance nature là dans le contexte des changements climatiques, que ce soit de l'érosion des berges, que ce soit... des côtes, pardon, du déplacement de certaines espèces, et cetera?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

285 D'abord, un, je suis content de la question, parce que, un, le Québec n'utilise pas, ne profite pas d'une mesure qui pourrait être permanente dans la lutte aux changements climatiques. La protection de l'aire protégée constitue probablement la seule mesure la plus permanente, parce que ce sont des lieux effectivement de captation du carbone et il reste là, le carbone. Il se transforme là, selon tout le processus naturel. Et donc, même l'Ontario, lorsqu'elle a décidé il y a quelques années d'augmenter considérablement ses aires protégées, le prétexte était son mode d'action contre les changements climatiques.

290 Donc, c'est un élément important et je trouve qu'on ne valorise pas ça suffisamment. Par rapport à votre question, effectivement, les changements climatiques vont amener des modifications au processus naturel; vont apporter des modifications aussi aux espèces. Ici, nous avons un réseau d'aires protégées bien branché, au-delà des réserves écologiques, bien branché à travers le Québec et les espèces vont pouvoir se servir de ces territoires-là comme des refuges pour éventuellement être capables de reconstituer ailleurs, dans les zones adjacentes, des territoires où là, effectivement, ils pourront adapter, s'adapter.

295 Donc, les aires protégées sont à la fois des lieux, d'abord, un, de protection immédiate des processus et des espèces, des écosystèmes. C'est un lieu de connaissance du suivi. Comment voulez-vous faire des études, effectivement, si en même temps que vous faites des études, le milieu se perturbe. Ça veut dire un endroit – nous avons ici, à Québec, la réserve écologique de Tantaré. L'université y menait certaines des études pendant des années. C'est le seul bassin versant qui n'a pas connu une intervention humaine. Nous avons là, dans le moment, une base de connaissance.

305 Et, par la suite, effectivement, si nous voulons nous adapter à certaines mesures, effectivement la connaissance qu'on pourrait avoir sur ces territoires-là serait bénéfique. Et, finalement, eh bien, ce sont des milieux qui vont servir de zones tampons puis qui vont aider, effectivement, à la fois dans le processus de changement. Parce qu'effectivement, les changements climatiques, c'est un processus – j'oublie les causes, mais les modifications climatiques, ça fait partie des grands changements planétaires. Et les espèces, effectivement, qui se sont les mieux adaptées, c'est parce qu'elles avaient des milieux dans lesquels elles ont pu se réfugier et, par la suite, de recoloniser.

LA COMMISSAIRE :

320 La sous-question, peut-être la sous-question qui irait avec ça c'est, il y a comme un
compromis peut-être à faire entre le changement climatique – bon, le changement climatique
arrive, les phoques se sont installés, mais la question qu'on se posait c'est, est-ce qu'il y a... il y a
des espèces menacées qui sont sur l'île, puis on a un devoir de protection des espèces
menacées, parce que la présence du phoque à cause des changements climatiques – en partie,
325 en tout cas du moins – comment on jongle avec ces deux... avec ces objectifs de protection?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

330 D'abord, la présence des phoques, je ne suis pas sûr que la présence des phoques est due
aux changements climatiques. Elle est due aux présences qu'il y a un endroit où ils peuvent loger,
les plages. Et les plages se forment aujourd'hui à cause des processus naturels d'érosion des
falaises. Ce qu'on retrouve là, c'est les anciennes falaises qu'on retrouvait. Et donc, et aux Îles-
de-la-Madeleine, c'est un processus qui est permanent partout.

335 Alors, finalement, finalement, oui, les phoques sont là. Les phoques, ils arrivent parce que,
d'abord, il y avait un lieu pour les accueillir, puis deuxièmement, il y a peut-être d'autres raisons
qui font qu'il y a eu des changements dans l'écosystème qui font qu'ils se trouvent bien là.

340 Maintenant, les phoques, ils arrivent aussi avec un certain rythme, puis le milieu a toujours
le temps de s'adapter. Les espèces n'ont pas tendance à briser leur milieu. Et donc, puis donc les
autres espèces qui pouvaient effectivement être présentes sur le territoire pourraient,
effectivement, pourraient aussi s'adapter.

345 Maintenant, la question plus précise c'est, par exemple, si nous avons du pluvier siffleur sur
les plages. Bien, sur ces plages-là, il y a des phoques qu'il n'y avait pas. Est-ce qu'effectivement il
peut y avoir, entre ces deux espèces, une compétition au point tel qu'il faille intervenir?

LA COMMISSAIRE :

350 Exact.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

355 S'il faut intervenir, la loi le permet. La loi peut, pour des fins effectivement de maintien des
processus qu'on avait déjà identifié des espèces, qu'on juge effectivement qu'il est absolument
essentiel. Bien, elles existent, ces espèces-là n'existent pas qu'aux Îles-de-la-Madeleine, elles
existent aussi sur d'autres types de plages.

360 Donc, effectivement, le fait qu'il pourrait y avoir une modification à l'habitat de certaines de
ces espèces-là ne veut pas dire effectivement que l'espèce va disparaître parce qu'on la retrouve
ailleurs. Mais le gouvernement pourrait, le ministère pourrait autoriser certaines activités qui
doivent être en lien direct avec la connaissance, qui doivent être en lien direct avec le niveau
d'intervention qu'il faut. Si c'est de prélever ou... ça peut être tout simplement, par exemple,
d'effaroucher, d'avoir des mesures d'effarouchement, effectivement. Ça peut être les mesures de
certains prélèvements, mais je doute que...

365 Le prélèvement, généralement, ce que ça fait, là – c'est un peu comme en ville, là. On s'est
rendu compte, ça ne donne rien de tuer les chats qu'on prend. Parce qu'effectivement, chaque
chat occupe un certain espace et puis si vous en tuez, bien, ils vont occuper les espaces, d'autres
chats vont venir. La meilleure façon c'est de les stériliser. À ce moment-là, on maintient un niveau
370 très bas.

En nature, dans la nature, c'est peut-être ça qu'il faut faire. Si c'était un risque, il y a des
techniques effectivement qui permettraient de réduire la population, de faire en sorte que les
phoques soient moins intéressés, parce que de toute façon, il ne pourra pas y avoir un
375 encombrement, ils ne seront un par-dessus l'autre. Il y a aussi cette réalité-là.

Alors moi, moi, je vous dis que oui, légalement, on peut le faire, mais on ne peut pas le faire
dans le cadre d'une activité, dans une activité de recherche déguisée. On ne peut pas le faire
dans le cadre d'une activité industrielle.

380

LA COMMISSAIRE :

C'est quoi la démarche, disons dans un contexte où ça serait scientifiquement, qu'on aurait
un conflit entre certains, entre un écosystème qu'on voudrait préserver puis entre...

385

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Le ministère a déjà publié un certain nombre de directives. Il y a une directive sur la
recherche. Il y a une directive, par exemple... bon, il y a une directive, par exemple, sur, est-ce
390 qu'on combat un feu de forêt ou non dans une réserve écologique? Est-ce qu'on combat une
épidémie d'insectes? Donc, c'est déjà défini et les règles sont établies.

Comme, parlons des insectes. Si effectivement la réserve écologique devient un fléau pour
les milieux extérieurs, à ce moment-là, il y a des mesures de protection qui peuvent être prises
maintenant dans la réserve, qui sont, par exemple, uniquement soit manuelles ou soit de nature
395 biologique.

400 S'il y a un feu, le feu effectivement est contrôlé, en autant, effectivement, qu'il peut servir de... qui peut être un risque à côté. Et là, il y a toute une série de mesures, comme, par exemple on va éviter de procéder par arrosage aérien, parce que c'est assez dommageable lorsque l'eau arrive sur le territoire, donc il y a d'autres techniques. Donc ça, c'est déjà prévu, parce qu'effectivement, ça pourrait arriver, par exemple.

405 Nous maintenons actuellement dans la région, dans le sud – nous, je parle au nom de la société – il y a une réserve écologique qui existe, qui nous appartient à tous dans la région de Franklin, dans le sud du Québec. C'est le seul endroit où on a vraiment une population importante de pins rigides. Ce pin rigide là s'est maintenu en vie au Québec par des feux récurrents à tous les 50 ans. Là, ça fait plus de 50 ans qu'il n'y a pas eu de feu. C'est sûr qu'il y a une masse énorme de matière organique que si le feu prenait, la réserve y passerait. Et probablement que le pin rigide ne reviendrait plus.

410 Alors donc, effectivement, étant donné que cette réserve-là a été faite pour cette fin-là, le ministère pourrait être autorisé à faire certaines interventions de feu.

415 **LA COMMISSAIRE :**

De feu contrôlé.

420 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Comme, par exemple, on fait actuellement dans le parc national de la Mauricie. Mais tout ça est toujours en lien avec les objectifs de création. Si l'objectif de création est de protéger l'espèce, point, et que, effectivement, il y a un problème quelconque qui arrive puis on est... mais c'est toujours, la fin n'est jamais industrielle, n'est jamais commerciale, n'est jamais privée, c'est toujours pour les fins pour lesquelles le site a été constitué en aire protégée.

425 Ça, c'est valable pour toutes les aires protégées. On parle de réserve écologique, mais toutes les aires protégées, elles ont les mêmes interdits, à peu près, plus ou moins. Mais si on ne veut pas avoir d'interdits, on ne fait pas de réserve, d'aires protégées, on fait d'autres choses, on fait d'autres mesures de conservation.

430 Mais lorsqu'on fait des mesures de conservation d'aires protégées, il faut aller jusqu'au bout du processus. Lorsqu'on fait un enfant, on n'arrête pas une fois qu'il est fait, là. Il est fait. Donc, c'est un peu ça les aires protégées aussi, là, qu'il faut avoir comme intérêt.

435

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

440 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu les objectifs de gestion d'une réserve écologique?

445 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

450 D'abord, le premier objectif de gestion d'une réserve écologique c'est un objectif effectivement très important. C'est de laisser faire la nature dans tous ses défauts, dans toutes ses qualités. C'est ça la première chose à gérer, c'est de ne pas gérer. C'est effectivement de la laisser telle quelle.

455 Cependant, les réserves écologiques, lorsqu'elles ont besoin d'un coup de pouce pour certains problèmes qui sont des accidents à la réserve et non pas dans l'essence, bien, à ce moment-là, effectivement, c'est ce que j'ai dit. Il y a des... c'est pour ça qu'on fait des plans de conservation. Normalement, la loi nous dit : bien, un plan de conservation pour chaque aire protégée, pour nous permettre effectivement de dire à l'avance, face à un certain nombre de situations, qu'est-ce qu'on fait.

460 Si on avait, par exemple, si on avait ici un plan... en fait, le plan de conversation existe, on est en mesure, face à une, par exemple, à une intervention extérieure, de dire oui ou non et pourquoi. Si on fait oui, c'est oui dans quel sens. Donc, il y a ça.

465 Mais la deuxième chose importante c'est d'assurer la surveillance. Actuellement, la surveillance, elle n'existe pas. C'est une réserve écologique, c'est moi qui la fais, bénévolement depuis des années et des années et il n'y a jamais... on ne voit pas personne là du ministère. Il y a eu, pendant un certain temps, des agents de la protection de la faune, mais maintenant, ce programme-là, il est comme arrêté. Heureusement, je pense que les citoyens ont un grand respect pour les réserves écologiques. Parce que je ne vois pas d'infractions énormes, là, dans les réserves. Mais, effectivement, la surveillance c'est le premier élément, c'est de protéger l'acquis qu'on a. Si je prends une assurance, m'assurer que l'assurance, je la paye parce que... bon.

475 Le deuxième élément, c'est l'éducation. Les réserves écologiques effectivement sont des bons lieux d'éducation pour voir vraiment comment la nature se comporte. Et lorsqu'on a établi la réserve écologique de l'Île-Brion, il y avait un engagement effectivement. Parce que ça a été

discuté cette réserve-là. Ce n'est pas le gouvernement qui est arrivé là, en disant, on la fait, là. C'était une demande de la population de faire cette réserve-là, à défaut de faire d'autre chose.

480 Et cette demande-là, effectivement, était... ils étaient très inquiets de la réserve écologique, parce qu'ils avaient l'impression que là, ils seraient mis à l'extérieur. Ils pouvaient y aller librement avant. Et donc, on a convenu avec eux qu'il y aurait un projet d'éducation qui serait permanent; qu'on aiderait à la recherche. Et même, pour faciliter l'éducation, parce que l'éducation effectivement est problématique sur l'île, parce que l'accès est difficile, parce que rendu sur l'île, vous n'êtes pas sûr d'être capable d'en sortir, donc on a même créé une partie hors réserve
485 justement pour faciliter l'éducation. Ça a fonctionné pendant un certain nombre d'années; maintenant, ça n'existe plus.

490 Donc, effectivement, l'éducation est un élément. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'éducation partout. Parce qu'à un moment donné, il va nous manquer de personnes pour aller sur les sites. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'éducation dans tous les parcs, dans toutes les réserves écologiques, dans tous les espaces, mais il y a certains endroits où c'est absolument essentiel. Et ici, effectivement, l'éducation c'est un des mécanismes de protection. Si je vous soutiens avec des projets éducatifs, vous n'avez plus besoin de surveillance. Vous savez, c'est des choses qui vont ensemble.

495 On peut mettre l'argent sur la surveillance. On peut en mettre plutôt sur l'éducation, et à ce moment-là, votre site est protégé de lui-même.

500 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que les autres ou l'ensemble du réseau des réserves écologiques ont systématiquement mis à jour leur plan de conservation aux cinq ans?

505 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Je ne suis pas en mesure, mais en fait...

LA COMMISSAIRE :

510 Est-ce que c'est normal ce qu'on a vu...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

515 ... en fait, ce n'était pas obligatoire. Ce n'est pas obligatoire jusqu'en 2002, lorsqu'on a
adopté la *Loi sur la conversation du patrimoine naturel* qui oblige dorénavant les plans de
conservation.

520 Deuxièmement, on en avait déjà fait sur un certain nombre de réserves, notamment, là où il
y avait des programmes possibles demandés d'éducation.

LA PRÉSIDENTE :

525 Quand on regarde le territoire de l'Île-Brion, bon, il y a la portion hors réserve, il y a la
portion réserve écologique, et on a un plan de conservation qui touchait les deux secteurs. Est-ce
qu'un plan de conservation peut toucher un secteur qui se situe à l'extérieur des limites d'une aire
protégée?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

530 Non. Parce qu'en fait... en fait, non. Parce que ce n'est pas... je veux dire, il faut d'abord
considérer l'aire protégée comme plan de conservation. Cependant, dans un plan de
conservation, vous pouvez, et c'est souhaitable – puis on commence à le faire pour les parcs
maintenant – de voir que cette aire protégée là n'est pas perdue.

535 Ici, c'est un peu particulier. C'est l'île, point. Mais de façon générale, là, il y a des fermes à
côté puis il y a de l'exploitation forestière à côté, puis il y a des mines à côté, puis il y a toutes
sortes de choses à côté. Alors, contrairement à beaucoup d'autres territoires protégés, je ne sais
pas si la loi a changé, pas la loi, mais la réglementation, mais contrairement à toutes les autres
aires protégées, nous avons établi une zone tampon à l'extérieur des territoires des réserves
540 écologiques pour permettre effectivement d'assurer un peu cette transition entre une utilisation
intensive puis pas d'utilisation.

545 De façon générale, ce qu'on fait maintenant, c'est qu'on introduit cette zone tampon là dans
les limites de l'aire protégée. Donc, on a besoin de 50 kilomètres carrés, on va prendre 60
kilomètres carrés pour assurer cette zone tampon. Et si on a fait ça, c'est parce que c'est
absolument essentiel de considérer à côté. De revoir les schémas d'aménagement, d'intervenir
sur les schémas d'aménagement pour voir s'il y a des affectations qui pourraient être différentes
ou encore des plans de coupes forestières qui pourraient être différents.

550 C'est sûr, là, que la réserve n'est pas sous cloche, là. Elle est ouverte à tout. Donc, les préoccupations externes sont préoccupantes, mais un plan de conservation, normalement, devrait aussi voir qu'est-ce qu'on fait à l'extérieur, au moins, immédiat.

LA COMMISSAIRE :

555 C'est de négocier avec les autres usagers cette zone tampon là?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

560 Justement. Oui, oui. Et ça, c'est une limitation d'usages ou encore c'est une... comme, par exemple, il y a peut-être des périodes de l'année où l'activité ne devrait pas se produire parce que ça risque d'affecter la période de nidification de certains oiseaux, des choses comme ça. Donc, c'est des choses effectivement qui se font, qui se sont déjà faites à plusieurs endroits, qu'on faisait à l'époque, lorsqu'on avait une zone de protection. Comme pour une forêt, je pense que
565 c'était 30 mètres ou 50 mètres, je pense, qui étaient comme réservés, qui n'étaient pas en réserve écologique, dans lesquels un certain nombre d'activités étaient interdites.

LA PRÉSIDENTE :

570 Mais sous quelle forme ces interdictions-là ont été prises? Est-ce que c'était par forme d'entente ou est-ce que ce n'était par...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

575 Bien, dans le cas des réserves écologiques, c'est un cas particulier, parce que les sites sont habituellement très petits, c'était dans la réglementation. Comme, par exemple, dans le *Règlement sur l'aménagement forestier*, il était prévu qu'autour des réserves écologiques, il y avait un périmètre de telle, telle, telle dimension. Même chose aussi au niveau des berges, des choses comme ça.

580 Donc, c'est à l'intérieur d'autres...

LA PRÉSIDENTE :

585 D'autres outils.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Sur le plan légal.

590 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, en principe, le hors réserve de l'Île-Brion tomberait dans cette zone tampon...

595 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Oui. Elle a été créée...

600 **LA COMMISSAIRE :**

... et ces autres règlements-là.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

605 Elle a été comme... oui, il était évident que pour faire de l'éducation à l'Île-Brion, il fallait des infrastructures. Puis comme les infrastructures ne sont pas admises dans une réserve écologique, bien, sur le territoire qu'on a acquis pour des fins de réserve écologique, on peut, le gouvernement peut – la loi le permet – peut, à l'extérieur ou à proximité, implanter, pour les fins de la réserve, des infrastructures. Ça peut être un quai, ça peut être...

610 Et c'est pour ça, effectivement, que la zone réserve, et c'est aussi pour ça, pour répondre aux citoyens, comme je disais tantôt, qu'eux se sentaient, par la réserve, même s'ils voulaient la réserve, parce que c'était la seule façon d'empêcher des projets de développement, ils voulaient quand même ne pas être mis à l'extérieur de la réserve tout le temps puis toujours.

615 Donc, par un programme éducatif, ils pouvaient avoir accès à la réserve. Et pour avoir accès à ce programme éducatif, il fallait avoir un certain nombre d'infrastructures, et ces infrastructures-là se situaient... Donc, tout ça avait été réfléchi avant qu'on donne, là, les... parce qu'entre – ça a pris plusieurs années, là – entre l'expropriation puis la création de la réserve, on a changé deux fois de gouvernement, et les gouvernements ont toujours poursuivi quand même dans la même approche.

620 **LA COMMISSAIRE :**

625 Je vais poursuivre sur le plan de surveillance ou le programme de surveillance. En quoi, comment ça s'accroche, un programme de surveillance, puis pourquoi... est-ce qu'il y a une obligation, il y a un suivi du ministère?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

630 Bien, le gouvernement a une obligation d'assurer l'intégrité écologique et l'intégrité territoriale de ses territoires. C'est une obligation. On a tout investi là-dedans. Et on a investi aussi dans la confiance qu'on avait au gouvernement que ce qu'on a décidé de faire ici, ça continuerait d'être fait.

635 Et donc, le gouvernement doit s'assurer d'une surveillance. C'est sa première priorité, avant même de faire de l'éducation, avant même de faire de la recherche, la première, sa première priorité c'est de s'assurer que l'investissement qu'on a fait, on maintient le capital. Ce n'est pas nécessaire de surveiller à tous les jours. Ce n'est pas nécessaire de surveiller tout le temps. Et c'est pour ça, c'est très important de voir, justement dans le plan de conservation, de voir c'est quoi les problèmes.

640

LA COMMISSAIRE :

Donc, les fréquences et les...

645

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

C'est ça. Ici, par exemple, on a un problème aux Îles-de-la-Madeleine, à l'Île-Brion, durant la période de la chasse, la chasse au phoque, ou encore des homards. Parce que les gens avaient tendance à les mettre en cage. Maintenant, on ne fait plus ça.

650

Donc, on sait qu'il y a des périodes où ça ne sert absolument à rien de surveiller, ou que la surveillance, elle serait comme inutile. Il y a des périodes où c'est très important.

655 Donc, chaque réserve doit être un peu dosée. Les réserves, par exemple, où on a les rapaces. Ça, c'est très important, parce qu'il y a un marché international pour les rapaces. Puis les rapaces sont bien protégés dans les aires protégées. Et donc, effectivement, il y a des périodes aussi, bon, où il est plus facile parce qu'ils sont au nid. Donc, ces périodes-là, effectivement, il faut avoir une surveillance plus grande.

660

Donc, la surveillance, ce n'est pas quelque chose, je répète, ce mot-là, anodin, là. C'est quelque chose qui doit être pensé, réfléchi pour chaque territoire, mais ne pas avoir, effectivement... ou se faire de la même façon partout. Et il y a aussi une surveillance qui doit être aussi faite par d'autres intervenants. Comme le ministère, les agents de protection de la faune, ils gardent la responsabilité sur l'ensemble du Québec en matière, par exemple, de braconnage, de respect des différentes législations à l'égard de la faune.

665

670 Alors, il n'y a rien qui empêche, puis même ça serait même souhaitable que, par exemple
sur l'Île-Brion, à l'extérieur de ce que le ministère fait, que s'il y a des problèmes liés à la chasse,
que ce soit le ministère responsable d'assurer cette protection, parce que c'est sa responsabilité à
l'échelle du Québec, de certaines ressources. Et c'est pour ça qu'il y avait une entente qui existait
au cours des dernières années, qui n'existe plus, pour effectivement... qui finançait les agents de
protection de la faune, et chaque région devait, avec les avec les agents de protection de la
faune, d'établir : on surveille quoi, cette année.

675 Parfois, effectivement, on peut surveiller un site. L'idéal, ce serait de fermer, par exemple,
un réseau de braconnage ou une habitude qui fait en sorte que par la suite, ça serve d'exemple
qu'on pourra utiliser ailleurs.

680 Donc, il y avait un programme qui existait, qui était adapté à chacune des régions, en
fonction des ressources disponibles, puis les problèmes de surveillance.

LA COMMISSAIRE :

685 Si je vous entends bien, parce que le programme éducatif est... bien, disons, il n'existe plus
en ce moment, depuis quelques années, c'était dans le fond un format pour faire de la
surveillance.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

690 Super.

LA COMMISSAIRE :

695 Donc, en ayant ça, bon, c'est venu avec des infrastructures plus adéquates, on aurait, dans
le fond, eu un programme de surveillance adéquat selon le plan de conservation.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

700 Oui. Partout, partout au Québec. Toutes les aires protégées, si on pouvait inscrire de
l'éducation, on évite la surveillance. Parce que les gens deviennent comme un peu les
propriétaires. Ils sentent qu'ils sont les propriétaires, puis ils veulent que ça reste comme ça. Et
donc, ça dénonce et puis ça... et puis on voit ça partout, l'éducation c'est extrêmement efficace.

705 **LA COMMISSAIRE :**

Ça peut être efficace, oui

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

710 Très efficace.

LA PRÉSIDENTE :

715 Vu votre vaste connaissance, je vais vous questionner un petit peu sur l'interprétation. Dans le...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

720 Vous êtes à quel endroit?

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, mais ça va.

725 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Non, O.K. Vous êtes dans mes affirmations?

LA PRÉSIDENTE :

730 Bien, en fait, c'est dans l'article 2 de la loi où on dit que la réserve écologique, c'est les aires protégées, à la définition de réserve écologique, on entend le maintien des ressources culturelles.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

735 Oui, O.K.

LA PRÉSIDENTE :

740 Je l'ai...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

745 Ça, c'est sur la notion d'aire protégée, c'est la définition d'une aire protégée?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Alors, qu'est-ce qu'on entend par réserve...

750 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Alors, un territoire, un milieu terrestre, les ressources naturelles et culturelles associées.

LA PRÉSIDENTE :

755

Oui. Alors, qu'est-ce qu'on entend par « culturelles »?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

760

Alors, donc, il faut voir que dans le... alors, souvent – ça s'y prête moins au Québec, parce que ça, c'est une définition internationale, ça se prête moins au Québec que, par exemple, bon, les pays en développement, les pays, effectivement, où la nature et le mode de vie des gens c'est comme intimement relié. L'arbre qui est là, c'est à la fois l'arbre pour mon ombre, pour aller chercher le fruit que j'ai besoin, pour aller chercher le bois que j'ai besoin et donc, effectivement, et de ce bloc autour de ça, un fond de culture.

765

Au Québec, c'est plus au regard, par exemple, des activités traditionnelles autochtones, activités de, par exemple, de chasse traditionnelle, de pêche, des activités de subsistance. Si effectivement nous avons... on peut très bien, effectivement, à cause de ce type souvent d'activité qui est douce où on ne prélève généralement pas plus que ce que la mortalité entraîne sur un territoire. Supposons que vous avez un territoire de X caribous puis il en meurt naturellement le tiers, vous prélevez dans ce tiers-là, bien, vous n'affectez pas.

770

Alors, donc, la notion de « culturel » dans le culturel étant énorme, et pour bien mettre ça en application, on a développé un statut d'aire protégée particulier, qui s'appelle le paysage humanisé. Parce qu'il y a des territoires au Québec qui existent à cause de l'action humaine.

775

Comme, par exemple, au Québec c'est assez particulier, là, il y a les boisés; les boisés de ferme. D'ailleurs, le mot « boisé » est adjectif partout sauf au Québec, c'est un nom. Parce que c'est une réalité culturelle où les gens effectivement avaient un lopin de terre, ils gardaient du bois quelque part sur leur ferme pour certaines autres ressources, donc le bois de chauffage, des choses comme ça. Et ça a créé un paysage, à des endroits, qui est vraiment particulier.

780

Et si on veut maintenir ce type de paysage et sa biodiversité, parce qu'il s'y est développé une biodiversité particulière, à ce moment-là, il faut accepter que cette culture-là fasse partie de

785

l'écosystème qu'il a transformé, puisque si j'arrêtais... par exemple, supposons qu'on arrêta de faire du fauchage à des endroits – on le voit très bien, par exemple, il y a des espèces au Québec qui existent le long du fleuve, parce que, ah, il y a l'agriculture. J'arrête de faire de l'agriculture, ça disparaît.

790

Et si, ça, ça fait partie de l'écosystème bien, effectivement, on peut créer une aire protégée qui n'a pas le statut de réserve écologique, vous pouvez prendre peut-être le statut de réserve de biodiversité ou vous pouvez prendre le statut de paysage humanisé dans lequel un certain nombre d'activités qui permet de maintenir puis d'entretenir ces processus qui ont été créés avec le temps, puissent continuer à exister.

795

Et c'est dans ça que la notion de « culturel » entre. Et ça va beaucoup, entre autres, aussi pour se conformer aux différentes conventions qu'il y a eu avec les autochtones.

800

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voyez une certaine application à l'Île-Brion?

805

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

810

Non?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

En fait, l'application qui aurait pu arriver à l'Île-Brion, c'est que si effectivement pendant quelques années il y avait une ferme, toute petite, il y avait aussi une résidence, et si effectivement cette façon de faire avait créé un milieu particulier, un paysage particulier qui est absolument essentiel à maintenir, parce que ce type de paysage là, il appartient vraiment à l'île, à ce moment-là, on aurait pu effectivement le faire. C'est pour ça que le ministère a toujours refusé, parce que les gens, les gens de Grosse-Île, en particulier, qui ont une appartenance beaucoup plus forte à l'Île-Brion que tous les autres Madelinots parce que c'est eux qui s'occupaient... l'Île-Brion relevait de la municipalité de Grosse-Île parce que la famille Dingwell, c'était un anglophone de Grosse-Île qui demeurait là.

815

820

Effectivement, pour les fins éducatives, les gens auraient voulu, souhaité beaucoup le... pour aussi attirer plus, peut-être, de touristes, de reconstruire la maison, d'entretenir les champs,

825

mais ça ne fait pas partie, ça. On a toujours refusé. Mais si ça avait été le cas, ça aurait été effectivement plus l'aspect culturel.

LA COMMISSAIRE :

830

Mais il y a plusieurs, on a reçu plusieurs mémoires ou des témoignages qui faisaient référence à des activités traditionnelles. Ça fait qu'au sens de votre explication, la chasse au phoque ne serait pas une activité traditionnelle...

835

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Non, pas du tout.

LA COMMISSAIRE :

840

... qui est intégrée à l'écosystème puis qui n'a pas des impacts majeurs.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

845

Supposons, mettons que cette activité-là, elle aurait été pratiquée depuis très longtemps, elle ferait partie de l'écologie de l'Île-Brion.

LA COMMISSAIRE :

850

Et serait essentielle.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

855

Oui. Mais pas ce n'est pas une chasse commerciale là parce que ça ne peut pas... mais un certain type de chasse qui aurait permis, effectivement, de maintenir les choses. Culturel ici, là, s'adresse beaucoup à l'humain, là. Alors, ça ne vise pas l'économie, là. Ce sont ces valeurs, ces relations entre la personne puis le milieu, là.

LA PRÉSIDENTE :

860

Sa relation dynamique.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

865 Oui, oui, absolument. Et historique, également. La culture, elle ne commence pas
aujourd'hui puisqu'ici, là, c'est pour protéger, puis souvent c'est l'empreinte. L'empreinte humaine,
elle a eu des positifs sur les écosystèmes.

LA COMMISSAIRE :

870 Moi, je voulais revenir sur votre intervention sur le changement climatique, puis c'est juste
parce que c'est une difficile de question puis peut-être qu'on n'aura pas de réponse, mais dans le
fond, le changement climatique arrive, c'est une des raisons pour quoi peut-être qu'il y a endroits
qui pourraient devenir des refuges, mais vous l'avez décrit comme un phénomène naturel puis
875 qu'il y avait une...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

880 Je l'ai décrit comme faisant partie... parce que j'ai fait une petite parenthèse ici.

LA COMMISSAIRE :

885 En fait, la question plus précise est, est-ce que quand il y a un changement climatique puis
que ça a des effets sur un endroit, une aire protégée, est-ce qu'il y a des mesures à prendre ou on
laisser aller?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

890 On laisse aller. On laisse aller, et on l'étudie. Puis là, on est capable de l'étudier parce qu'on
n'a pas à tenir compte d'autres facteurs. Le seul facteur qui agit, là, c'est celui-là. Puis il n'y a pas
une pression humaine sur d'autres choses. Il n'y a pas des choses qui viennent perturber. L'effet
réel, là, c'est le climat. Moi, c'est plutôt, je prends plutôt le changement climatique par le climat. Si
le climat change, si les conditions atmosphériques changent, ça fait partie...

895 **LA COMMISSAIRE :**

Ça fait quoi à la...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

900

Donc, comment on peut l'étudier, comment le milieu est capable de... et il va se transformer. Vous savez 90 % des organismes vivants sur la planète n'existent plus. C'est parce qu'effectivement, il y a eu des changements quelque part.

905

LA COMMISSAIRE :

C'est parce qu'il y a quand même plusieurs personnes qui disent, dans les témoignages, que comme c'est une cause humaine, c'est notre responsabilité de le corriger. C'est un peu le gérant d'estrade...

910

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

915

On ferait quoi comme correction? Question : on va gérer ça, comment l'Île-Brion, là, pour essayer de corriger les changements climatiques au-dessus d'elle, là? La meilleure chose qu'on peut faire c'est qu'on a là un bon laboratoire, utilisons-le. Parce qu'on ne peut pas l'utiliser ailleurs ce laboratoire-là pour mieux comprendre, mieux faire. C'est ça, là, finalement.

920

Et, effectivement, on s'est permis ça, parce qu'ici on s'est dit : ah, il y a de quoi qui va se passer. Votre question tantôt était très pertinente, il faut aussi se préoccuper de ce qui se passe à côté. Parce qu'effectivement, là, ce n'est pas... les réserves écologiques, souvent on les caricature, on dit : c'est une cloche de verre. Ce n'est pas une cloche de verre, c'est le plus beau, c'est le milieu le plus ouvert à tout. Il absorbe tout ce qui vient de l'extérieur.

925

On parlait de la réserve écologique de Tantaré. À Tantaré, les études du lac montrent la chose suivante. Ça vous indique exactement – le premier ministre était tout à fait étonné, parce que je lui disais que c'était une réserve fantastique, on protégeait tout. Puis le chercheur nous disait : faire des études ici, il y a plein de cadmium, de plomb, et cetera, puis le lac était extrêmement pollué. La pollution elle venait d'où? Elle venait de l'extérieur. Tout ce qui arrivait là, ce qu'on mesurait là, c'est ce qui venait de l'extérieur. Puis on pouvait mesurer, par exemple, quand le règlement sur le plomb dans l'essence est arrivé. Ça disparaissait. On ne peut pas faire ça ailleurs, parce qu'ailleurs, effectivement, il est arrivé d'autres choses.

930

935

Là, on a vraiment un laboratoire naturel, en milieu naturel. C'est ça la grande importance des aires protégées. C'est pour ça qu'on n'en fait pas beaucoup. Lorsqu'on les fait, il faut qu'elles jouent leur rôle et que ce rôle-là, effectivement, soit le rôle qui nous permet d'assurer sa protection intégrale, là.

LA PRÉSIDENTE :

940

Moi, j'ai une dernière petite question pour vous. Vous dites que vous étiez là, j'imagine, au moment de la création de cette réserve écologique là. Est-ce qu'il y a eu des, justement des discussions à ce moment-là par rapport à la chasse au phoque?

945

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Non. Jamais.

LA PRÉSIDENTE :

950

Est-ce qu'il y aurait eu des revendications du milieu pour permettre cette chasse au phoque à la réserve écologique?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

955

Non, pas du tout. Non. En fait, vous savez qu'il y avait un projet de parc sur l'Île-Brion. Ce projet de parc là ne s'est pas fait pour des raisons assez simples, parce que l'Île-Brion n'est pas une île facilement accessible.

960

Et dans les parcs, effectivement, l'accessibilité pour fins éducatives est très importante. Et donc, c'est un enjeu majeur pour eux. Et l'Île-Brion existait comme projet de réserve écologique dans le cadre du programme biologique international qui est arrivé avant les réserves écologiques, en 70. Donc, c'était une des îles considérées comme devant faire partie d'un futur au réseau.

965

Et les citoyens, effectivement, ce qui les préoccupait, ce n'était pas la question du maintien d'activités traditionnelles, ce n'était pas vraiment, puis on n'en avait pas pour les phoques, là, mais c'était : si on veut y aller, on veut avoir la possibilité d'y aller. C'était d'être expropriés dans leur possibilité d'avoir accès à l'île.

970

Et jamais... et ça, effectivement, une fois qu'on a résolu ça par l'éducation, le programme éducatif, par la zone hors réserve, ils étaient très satisfaits de ça. Parce que pour l'île, ce n'était plus l'endroit où autrefois on mettait les cages à homards. Ce n'était plus l'endroit où on salait le poisson, parce qu'il y avait, dans la partie hors réserve, il y avait d'immenses salines.

975

Donc, l'Île-Brion n'était plus utilisée. Sauf que les gens aimaient bien aller faire leur tour sur l'Île-Brion. Peut-être qu'ils allaient chasser aussi, j'ai aucune idée, là. Mais la question du phoque

n'a jamais été, parce que ce n'était pas une question... le phoque gris sur les plages, ça ne fait pas des centaines d'années. C'est une nouvelle réalité, ça.

980

LA COMMISSAIRE :

Oui, depuis à peu près 2010, en tout cas, qu'ils sont plus nombreux.

985

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Alors donc, c'est sur qu'il y avait un petit peu, un ou deux... cinq, dix, mais ce n'était pas... puis même les plages, effectivement, étaient... parce qu'on a eu un incendie une fois sur l'Île-Brion. La période après le programme, là, c'est parce que c'était un peu de façon bizarre. Après le programme d'éducation, il n'y avait comme plus de surveillance et puis là, il y a eu un feu. Et les gens se sont mobilisés pour protéger effectivement les plages contre le feu. Parce qu'effectivement, ils savaient que c'était une réserve écologique, puis c'était... parce que pour se rendre là-bas éteindre le feu, c'était difficile, là. Donc, il y a eu une action locale pour protéger la réserve, mais le phoque n'était pas là. Ou s'il y était, bien, ce n'était pas une préoccupation du tout, du tout, du tout.

990

995

LA COMMISSAIRE :

Il y avait aussi une des propositions qui était de mettre le hors réserve en réserve biologique.

1000

LA PRÉSIDENTE :

En réserve de biodiversité.

1005

LA COMMISSAIRE :

De biodiversité.

1010

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

La partie hors réserve?

LA PRÉSIDENTE :

1015

Non. De mettre, d'exclure le secteur plage pour le transformer en réserve de biodiversité avec...

LA COMMISSAIRE :

1020 Puis inclure potentiellement le hors réserve.

LA PRÉSIDENTE :

1025 ... le secteur hors réserve.

LA COMMISSAIRE :

 Donc, comme ça, la perte nette, en surface, on ne perd pas d'aire protégée.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

 Avec une autorisation de chasse au phoque.

LA COMMISSAIRE :

1035 Exact.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

1040 Moi, je dirais que, je dis effectivement, ceux qui font cette proposition-là, ils font ce que la loi ne permet pas. Lorsque vous faites une aire protégée, qu'elle s'appelle réserve écologique, qu'elle s'appelle parc, qu'elle s'appelle réserve de biodiversité, les interdits sont là. C'est aussi interdit de faire de la chasse, de la pêche, de la chasse commerciale, industrielle aux phoques dans une réserve de biodiversité que dans un parc ou dans une réserve écologique.

1045 Les aires protégées, ce n'est pas... c'est une mesure particulière de conservation. Si je veux faire de la chasse là, il faut... il y a juste légalement – pour moi c'est immoral, là, mais il y a juste une façon de le faire, c'est de soustraire la portion, c'est de modifier la réserve ou de modifier une aire protégée quelconque, là.

1050 Si on veut changer le statut de la réserve écologique, on pourrait, mais on ne peut pas donner un autre statut d'aire protégée. Pas un statut de conservation, mais un statut d'aire protégée qui vient interdire quelque chose. Puis on ne peut pas, par ce statut d'aire protégée, qui est la réserve de biodiversité, venir faire ce que les interdits empêchent.

1055 Alors, c'est, changeons la loi, si les gens veulent changer la loi, mais actuellement, ce n'est pas... ça ne règle rien, là. La seule façon, comme je vous dis là, légale, c'est qu'on modifie les

1060 limites. Parce qu'il n'y a qu'une façon, c'est que la loi exige de protéger l'intégrité écologique et de
protéger l'intégrité territoriale. Et donc, si on veut lever cette intégrité territoriale, la loi prévoit qu'on
peut modifier toute aire protégée. Mais qu'on ne vienne pas dire, bien, on va faire autre chose de
conservation, même chose.

1065 On peut prendre les mesures, on peut adopter un règlement particulier sur la chasse, on
peut réglementer la période, on peut réglementer plein de choses, mais qui sont des mesures de
conservation, mais ce n'est pas des mesures d'aire protégée.

LA COMMISSAIRE :

1070 Dans le cadre de l'Île-Brion ça serait quoi la... je pense que vous avez mentionné la
situation exceptionnelle ou l'intérêt qui justifierait, parce qu'il faut justifier le changement de limite...

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

1075 Absolument, oui.

LA COMMISSAIRE :

Donc, à quoi ça ressemblerait cette justification-là pour l'Île-Brion?

1080 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Je n'ai pas l'intention de donner de motif à personne pour...

LA COMMISSAIRE :

1085 Non, mais à quoi ça pourrait ressembler, si vous le connaissez, d'une autre réserve, par
exemple?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

1090 En fait, il faudrait que les motifs pour lesquels l'aire protégée a été créée n'existent plus. Ou
qu'ils ont été mis en évidence sur des faussetés. Il n'existe pas d'espèces menacées. Il n'existe
pas, par exemple, ce n'est pas représentatif de toutes les îles des Îles-de-la-Madeleine. Ça, ça
peut arriver quelque chose comme ça. Mais sinon – et là, moi, je fais plutôt une différence entre
1095 les pouvoirs, les responsabilités de la ministre et du gouvernement.

1100 C'est sûr que la ministre a toujours deux, puis il y a même trois députés et des ministres
dans le gouvernement. Le gouvernement, lui, au-delà des responsabilités ministérielles peut tout
faire. Il peut adopter toutes sortes de lois. Mais la ministre, elle, ne peut pas; ne peut pas
légalement, ne devrait pas légalement dire : bien, on peut couper un morceau, on peut enlever un
morceau. Elle a la responsabilité de la protéger telle qu'érigée. Le gouvernement pourrait dire :
bien là, on décide, on décide, pour d'autres fins, qu'on enlève les plages. Mais on ne peut pas
dire : on va vous remplacer ça par un autre statut d'aire protégée, parce que ça entraîne les
mêmes obligations.

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour ma part, c'est complet. Je vous remercie beaucoup.

1110 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Ça m'a fait plaisir.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on a une autre personne, madame Lucie D'Amours. Vous pouvez quitter ou vous
pouvez rester, vous faites ce que vous voulez.

1120 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Je pense que je vais quitter.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Bien, je vous remercie beaucoup pour votre témoignage aujourd'hui.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

1130 C'est un plaisir. Je vous remercie beaucoup de m'avoir reçu et puis comme je vous ai dit, je
trouve que... je suis content qu'il y ait des audiences là-dessus, parce que c'est utile. Je trouve ça
très utile parce que je pense que vous avez une grande responsabilité.

1135 _____

LUCIE D'AMOURS

LA PRÉSIDENTE :

1140

Bonjour, Madame D'Amours. On est à vous dans deux petites secondes.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

1145

Très bien. Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

1150

Merci. Merci.

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

Bonne journée à vous.

1155

Mme LUCIE D'AMOURS :

Alors, j'ai terriblement de misère à vous entendre.

LA PRÉSIDENTE :

1160

Vous avez de la difficulté? Oui, c'est parce qu'on a quelqu'un qui quitte. On a monsieur Gaudreau qui quitte la salle. Alors, c'est peut-être la raison pour laquelle vous avez de la difficulté à nous entendre.

1165

Est-ce que c'est mieux maintenant?

Mme LUCIE D'AMOURS :

1170

Oui, c'est mieux maintenant. Moi, j'ai coupé le son sur mon ordinateur à moi. Donc, je vais avoir le son par le téléphone si je comprends bien?

LA PRÉSIDENTE :

1175

Oui, vous êtes par téléphone. Donc, nous on vous entend très bien. Alors, juste pour vérifier une dernière fois, vous nous entendez très bien?

Mme LUCIE D'AMOURS :

Oui. De cette façon-là, avec le bruit de fond coupé, je vous entends très bien.

1180

LA COMMISSAIRE :

Là, vous êtes le plus proche possible de nous en ce moment.

1185

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Là, le fil est...

LA COMMISSAIRE :

1190

C'est le maximum de nos possibilités.

LA PRÉSIDENTE :

1195

C'est le maximum. Alors, on va essayer d'être le plus clairs possible vu que nous sommes en lien téléphonique. Alors, bienvenue et merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Alors, je me demandais si vous seriez disposée à faire une brève présentation de votre mémoire?

1200

Mme LUCIE D'AMOURS :

Oui, tout à fait. D'abord, merci, Madame la Présidente de nous donner cette opportunité-là. Dix minutes, c'est très court pour un mémoire de 30 pages, mais je vais faire mon possible.

1205

Alors, j'y vais?

LA PRÉSIDENTE :

1210

Oui, allez-y.

Mme LUCIE D'AMOURS :

1215

D'abord, je me présente, Lucie D'Amours, biologiste, qui a travaillé dans différentes aires protégées, parcs et réserves. C'est d'ailleurs ce qui m'avait amenée aux Îles, dans le temps, pour la réserve nationale de faune de la pointe de l'Est, et j'ai aussi occupé d'autres emplois en relation

avec le homard, j'ai même pêché le homard en Gaspésie. Et ma carrière, elle a particulièrement été au Collège de la Gaspésie et des Îles comme enseignante de biologie, conseillère pédagogique. Et j'ai aussi été impliquée dans plusieurs organisations, j'ai fait beaucoup de bénévolat pour l'Île-Brion aussi, depuis que je suis aux Îles, depuis presque 40 ans, avant que ça soit réserve et aussi depuis que c'est réserve écologique.

Comme vous savez, j'ai été impliquée, à la base un peu du programme éducatif. J'ai accompagné beaucoup de chercheurs, de travailleurs, de gens dont la réserve écologique était dans leur fonction, des gens du ministère. Alors, c'est former le personnel saisonnier aussi, et cetera. Ça fait que je pense que je peux dire que j'ai une assez bonne connaissance du territoire depuis que je le parcours, depuis 1980.

Concernant le programme, le contexte évolutif de la réserve, je débute de mon mémoire en rappelant, un peu comme monsieur Gaudreau l'a fait, que le Tribunal d'expropriation dans le temps avait été très clair, que c'était une réserve qu'on peut dire, pas comme les autres et qu'il fallait vraiment tenir compte du sentiment de possession patrimoniale qu'entretenaient les Madelinots à l'égard de l'Île-Brion, et qu'on devait permettre l'accès. On disait qu'il a toujours été le lot des gens des Îles.

C'était dans cette optique-là qu'avec le programme éducatif et même avant la création de la réserve à la Corporation pour l'accès et la protection de l'Île-Brion, la CAPIB, avait été très active dans les consultations à Grosse-Île pour amener la création de la réserve, et c'est eux par la suite qui ont signé le protocole d'entente et fait de l'éducation, établi des partenariats qui ont même été cités en exemple dans plusieurs documents. Il y en a un que j'ai mis en accompagnement de mon mémoire.

Dans ce temps-là, le ministère aidait à trouver des financements. Il y avait une belle collaboration, une présence soutenue, une évaluation de l'état de la réserve. Et aussi le fait que la CAPIB était là, ça permettait une surveillance de la réserve, surveillance environnementale aussi. Il y avait de la recherche, je dirais, pas mal aussi, au début. On connaissait notre territoire. On connaissait notre milieu.

C'est dans cette optique-là, moi, un peu, que j'ai bâti le programme éducatif à la demande de la CAPIB, parce qu'il était très obnubilé par le transport. C'est incroyable, toutes les conditions difficiles qu'on a pour se rendre à la réserve dû à la température, mais dû au site de débarquement. Et ce n'était pas évident de leur part, il y avait peu de temps pour bâtir, comme tel, un programme éducatif. Alors, moi, j'ai profité d'un congé de maternité prolongé à ce moment-là, pour mettre ça sur papier, mais ça se faisait quand même, l'éducation avant.

1260 Et en 92, avec le programme éducatif dont le ministère s'est dit très satisfait, mais là, on avait quelque chose de plus concret sous les pieds. Et c'était d'ailleurs une condition d'accès à l'Île-Brion que d'avoir un programme éducatif. C'est pour ça que le ministère y tenait, et avec raison. Puis l'éducation aussi, permettait de, comme monsieur Gaudreau a dit tout à l'heure, d'amener une protection du milieu, une surveillance. Ça avait toutes sortes d'avantages. Ça permettait aussi d'amener des connaissances de ce territoire-là, de suivre son évolution, de bien aussi faire connaître l'état des lieux, d'un lieu où l'humain n'a pas accès par rapport aux îles des Îles-de-la-Madeleine où on a quand même accès à peu près partout, je dirais.

1265 Donc, ce programme éducatif là, on m'a demandé après de l'évaluer. On a... à ce moment-là, le personnel avait changé, particulièrement la direction à la direction régionale, et on sentait une volonté de fermeture. Et c'est d'ailleurs ça qui s'est produit. On a pris un prétexte de trop de gens à certains moments à l'Île-Brion, alors qu'on avait dit que ça ne serait jamais un problème, parce qu'à cause du climat, la température, on ne peut jamais dépasser les seuils qui avaient été
1270 établis. Peut-être une journée, mais pas sur une base annuelle. Puis on m'avait mentionné que ce n'était pas problématique.

1275 Alors, c'était, à ce moment-là, je dirais en 93, là, ça a commencé... on a commencé à voir des, on commençait à voir que ça changeait, la direction régionale. Puis par la suite, il y a eu une autre belle période avec CAMI qui a été impliqué, l'organisme de Grosse-Île en 2002, et d'autres organismes, comme Vert et Mer, aussi, qui étaient vraiment formés en environnement et qui appliquaient le concept « leave no trace ». Et c'était vraiment une période où la direction générale, il y avait des gens qui venaient régulièrement, qu'on accompagnait, on faisait des bilans, on comprenait ce qui se passait. Puis il y avait de la recherche qui s'effectuait aussi.

1280 Alors, c'était aussi une entreprise commerciale. On faisait des exceptions, Vert et Mer puis Excursions en Mer aussi, ce qui n'était pas supposé être le cas. On était supposé faire faire des organismes à but non lucratif.

1285 Mais par la suite, on a eu une autre période d'abandon, de reproches aussi, je dirais, d'incompréhension, et c'est devenu très difficile. Moi, je menais une recherche à ce moment-là sur un site de feu, là. Le site où il y a e un feu en 1994, et c'était rendu très difficile de s'y rendre. À une certaine période, on me facilitait la vie beaucoup à ce niveau-là. Et là, je sentais beaucoup d'exigences. On dirait que ça a changé, là, la façon de s'y prendre aussi avec la recherche.

1290 Pour terminer avec le programme éducatif. Vous avez vu, j'avais fait une proposition, dernièrement, il y a deux ans, pour tenir compte du territoire qui a changé beaucoup. Et aussi, à ce moment-là, en proposant des nouveaux sentiers éducatifs, j'avais proposé aussi de s'occuper de la cookhouse, le centre d'accueil qui était à l'abandon, qui était plein de moisissures, puis avec des bénévoles, on demandait un budget de 15 000 \$ pour refaire ce centre-là. D'ailleurs, il y avait
1295

du matériel présent encore à la cookhouse, mais on a évalué ça, puis on pensait qu'on serait capables de faire des abris sécuritaires pour accéder à l'île, puis des toilettes puis refaire la cookhouse pour ce prix-là.

1300 Il y a eu des délais. Ça a été comme difficile à ce moment-là. On n'a pas pu commencer l'année 2016 avec le programme éducatif. Il y a eu des permissions tardives. Bon, il y a eu toutes sortes de problématiques internes, puis le transporteur de ce moment-là qui voulait avoir accès à l'île pour le programme éducatif a dû abandonner, parce que ce n'était pas un contexte, ce n'était vraiment pas sécuritaire. Les gens étaient obligés de grimper une falaise avec plein de déchets.

1305 Vous avez vu, je pense qu'il y en a plusieurs qui en ont parlé dans leur mémoire.

Alors, on arrivait sur la plage avec des phoques morts, des restes de placenta. Ça sentait mauvais. Les gens ne comprenaient pas ce qui se passait. Il y avait une mauvaise préparation. C'était beaucoup des gens de l'extérieur aussi qui venaient visiter l'Île-Brion. Puis c'était, ils revenaient assez déçus de leur journée, ça fait qu'Excursions en Mer a été obligée d'abandonner à ce moment-là, puis l'abandon s'est poursuivi.

1310

Ce n'est pas facile non plus au niveau de la signalisation. Ce n'était pas facile pour personne, parce qu'on ne sait pas trop où on est dans la réserve puis dans la partie hors réserve. J'ai mis quelques photos. Mais cette activité-là qui était dans le plan de conservation au niveau de la surveillance, aussi, on demandait des tournées régulières à l'automne, au printemps puis plus en été, encore; puis la signalisation qui était, dans le temps, revue chaque année, ce n'était plus le cas. Ça fait que c'était un petit peu difficile. Puis je pense qu'il n'y a personne vraiment en ce moment qui est en charge de cet aspect-là, puis qui s'en préoccupe. Bon, c'est évidemment un abandon.

1315

1320

Au niveau de la recherche, moi, cet aspect-là m'a énormément déçue parce que la recherche, c'est-tu vraiment ça qui fait la grandeur d'une réserve comme l'Île-Brion? On peut aller chercher des connaissances sur le fonctionnement de nos écosystèmes, suivre l'évolution de ces milieux naturels là puis les comparer avec des milieux de même nature qui sont soumis à l'activité humaine. Puis dans le plan de conservation, c'est écrit textuellement, là, ce que je viens de vous dire. C'est vraiment l'objectif de l'éducation dans les réserves. Dans cette réserve-là particulièrement.

1325

Il y avait six thèmes prioritaires qui avaient été identifiés au niveau de l'éducation, puis parmi eux, c'était de suivre l'état, le dynamisme et le suivi de populations naturelles. C'est des choses qu'on n'a pas vraiment faites. Puis on mentionne que c'est un réseau témoin pour l'acquisition de données environnementales, c'est malheureux qu'on n'ait pas pu soutenir la recherche.

1330

1335

1340

Dans le plan de conservation, on mentionne d'ailleurs qu'on doit faire un programme sur la recherche scientifique et l'éducation aux cinq ans. Ça doit être révisé aux cinq ans. Et le ministère doit être un catalyseur de ces activités-là au bénéfice de la collectivité. Et, bon, c'est ce qui se passe en ce moment. C'est un abandon pur et simple. D'ailleurs, au ministère on parle de musée, quand on parle de l'Île-Brion. Puis je trouve que ça démontre la perception, parce que l'Île-Brion c'est un laboratoire naturel. C'est vraiment un endroit où on y travaille, on fait de la recherche, puis surtout on ne l'ignore pas. On ne fait pas juste la visiter non plus.

1345

Alors, de la recherche, il y en a eu, des recherches intéressantes. J'en ai deux récentes sur les inventaires de végétation, particulièrement avec le docteur Catling, auxquelles j'avais participé, et lui aussi a trouvé ça très difficile de faire affaire avec le ministère à ce moment-là, puis de ne pas voir ses recherches plus diffusées que ça, là, à tel point que, aussi, quand Attention Fragiles, en 2010, un petit peu à ce moment-là puis après, a refait le bilan – comment qu'on l'appelle – on l'appelle le portrait du territoire de l'Île-Brion, ils n'ont pas vraiment eu ces données-là.

1350

Alors, la recherche c'est bien, mais c'est des données qui doivent servir, et d'ailleurs on dit, il y a eu, monsieur Gaudreau le disait, des beaux plans directeurs qui ont été faits pour la réserve écologique, pour déterminer comment la recherche devait fonctionner. Puis on mentionne que c'est la diffusion des résultats de recherche et l'ensemble des connaissances scientifiques reliées à celles-ci sont importantes pour le bénéfice du public et notamment pour les milieux d'enseignement.

1355

1360

Il doit y avoir comme un fil de communication entre tous ça, puis on doit aussi savoir un peu quels champs de recherches sont prioritaires puis être capables d'aller le susciter. Dans le plan de conservation, on mentionnait, là, de quelle façon on pouvait aller chercher les fonds disponibles puis faire connaître ça aux universités et agir comme catalyseur, là – c'était clairement dit –, sur cet aspect-là, pour pouvoir suivre le milieu naturel, pour pouvoir voir de quelle façon ça évolue, puis les problématiques, aussi, qui se dégagent, puis pour pouvoir amener une meilleure connaissance de tout ça auprès, particulièrement, de la population locale.

1365

Puis tout ça doit être vu aussi de façon intégrée le plus possible. On ne peut pas dire à l'Île-Brion, je m'occupe juste du terrestre, parce que c'est impossible, lorsqu'on a des choses qui nous arrivent de la mer, des colonies d'oiseaux marins, des phoques... tout est interrelié. Puis on le voit très bien avec les recherches qui ont été faites à Parcs Canada.

1370

Ça m'a d'ailleurs surprise que vous ne fassiez pas appel à leur expertise, parce qu'ils ont, je pense, fait plusieurs recherches à l'île de Sable concernant l'impact sur le territoire du phoque gris. Puis il y a une de ces recherches-là que je mentionne, moi, qui a paru dans la revue *Ecology* où on a découvert que les excréments des phoques gris amenaient la pousse de végétation, à tel

1375 point que les colonies de chevaux, qui étaient stables depuis des années, se sont mises à augmenter, depuis l'augmentation des phoques gris.

1380 Puis on termine en disant que la nature ne fonctionne pas en vase clos, mais que la croissance concomitante de ces deux populations témoigne de l'interconnexion entre deux écosystèmes distincts.

Ça fait que c'est important de faire de la recherche en étant conscient de ça, là, qu'on a la mer, on a le terrestre, puis on a ce qui se passe d'un à l'autre.

1385 J'ai aussi... cette partie-là, je mentionne que le phoque gris, bon, dans le milieu, c'est perçu comme quelque chose d'assez négatif par rapport aux pêcheries, par rapport aux homards aussi, localement à l'Île-Brion. Puis moi, c'est une problématique qui nous tient beaucoup à coeur. J'ai déjà été pêcheuse de homard puis j'imagine un peu ce qu'ils doivent vivre autour de l'Île-Brion.

1390 Au niveau court terme, il y a un bon impact, puis j'ai même l'hypothèse, moi je pense qu'il y a un effet phoque gris dans le golfe qui stimule la croissance, l'augmentation des crustacées en stimulant la croissance des algues, des oursins, en ayant un impact chez les prédateurs, particulièrement des immatures homards . En tout cas, ça serait, ce ne sont pas des recherches faciles, mais ce serait intéressant d'y voir plus clair dans tout ça, puis de faire des recherches intégrées à ce niveau-là. Puis peut-être que l'Île-Brion pourrait contribuer dans ce sens-là.

1400 Au niveau du zonage et milieu sensible, il y a un document aussi que j'avais demandé qui soit déposé, que j'ai associé à mon mémoire, qui avait servi de base au plan de conservation, le document de Linda Saint-Michel, et qui est très intéressant pour déterminer le zonage sur l'Île-Brion, et particulièrement le zonage au niveau de l'accueil, qu'on a fait à ce moment-là, de la partie hors réserve. Le zonage pour l'éducation puis le zonage aussi pour les milieux sensibles.

1405 Et puis j'ai été un petit peu surprise quand on a mentionné aux audiences qu'on devrait aller en VTT chercher les loups-marins qui étaient rendus dans le fond de la forêt.

J'ai vu qu'il y avait eu un dépôt de photos. Je ne voyais pas les photos, mais sur les photos, ce qu'on voit, c'est qu'effectivement les phoques gris sont dans ce qu'on appelle l'anse McCallum, là, et au nord du Anthony's Nose, là. Moi, je n'ai pas vu sur les photos, non plus, déposées, les phoques dans le fond de la forêt où est-ce qu'on trouve le grèbe cornu... le grèbe esclavon, pardon, qui est une espèce à statut précaire finish.

1410 Mais ça serait à étudier comme il faut. On n'a pas grand données là-dessus, puis c'est un aspect qui est peut-être plus important que les photos le laissent croire.

1415 Moi, j'ai visité les lieux. Je n'ai pas vu de traces comme telles dans ces milieux fragiles là, à l'arrière dune, de phoque gris. Mais c'est sûr que ça demanderait des études plus poussées.

1420 Tout ça pour dire que la zone, les zones sensibles ont été bien déterminées par ces documents-là. Et dans les zones sensibles, on inclut, bon, tous les littoraux, la forêt, les dunes, les marais et aussi la totalité de l'île de l'Est, la totalité de l'île de l'Est où il y a une échouerie de phoque gris.

1425 Puis moi je me dis, si jamais il y a quelque chose qui se passe avec les phoques gris, un prélèvement quelconque, bien, il ne faudrait jamais aller dans ce secteur-là, puis il faudrait même se servir de ce secteur-là comme zone témoin. Je sais que les phoques se promènent entre les deux zones, l'ouest et l'est, mais à l'est, les chasseurs l'ont dit, il ne semble pas avoir de petits à cet endroit-là. Donc, pour la chasse aussi, c'était moins intéressant pour eux autres.

1430 Donc, pour ce qui est du zonage, on explique aussi dans ce document-là très clairement pourquoi cet endroit-là doit être une réserve écologique. Puis comme monsieur Gaudreau a dit, les questions de l'éloignement, d'isolement, mais aussi les questions écologiques étaient à la base de ce raisonnement-là. Puis j'ai mis une citation où on mentionne que c'est tout à fait unique, l'environnement géologique, géographique, floristique, faunique, maritime, dans l'Est canadien, centré autour du golfe Saint-Laurent, ce territoire de l'Île-Brion.

1435 Ça fait qu'on doit aussi, par contre, pouvoir tirer des enseignements de ces lieux de protection intégrale comme l'île de l'Est, moi, je trouve. C'est vraiment important d'avoir des enseignements de ces zones-là qu'on protège intégralement.

1440 Pour ce qui est du phoque gris, moi, je me suis posé la question en entendant les audiences. C'est certain qu'il y a des données qui ont été amenées aux audiences, des chiffres, enfin des vrais chiffres. On voit que la population augmente, mais tout ce qui s'est dit suscitait en moi des questionnements. Je me disais, bon, est-ce qu'on veut diminuer la nuisance pour les pêcheurs localement? Particulièrement les pêcheurs de Grosse-Île, mais aussi d'autres pêcheurs qui semblent souffrir de ça dans leurs engins de pêche, mais moi, c'est surtout ceux de l'Île-Brion que je trouve important dans ce contexte-là vu qu'on agirait à l'Île-Brion.

1450 Est-ce qu'on veut alimenter une industrie de façon durable? On tuerait 12 000 à 15 000 phoques annuellement par Total Océans, là, que ça prendrait. Est-ce qu'on veut diminuer la prédation de la population de phoque sur les populations de poisson puis la question du ver aussi qui est dans la morue? Ça fait que dans ces trois questions-là, mais je pense que ça a été dit assez clairement par le ministère des Pêches et Océans que la question de diminuer la prédation sur les populations de poisson, l'Île-Brion ne changerait pas grand-chose dans tout ça.

1455 Je pense que, moi, c'est la question locale qui m'interpelle beaucoup, sur laquelle on devrait avoir un objectif plus précis si on fait une intervention. Puis il faudrait bien suivre l'impact de ces prélèvements-là puis avoir une idée de la situation avant, pendant et après. Et, aussi, moi, je me dis que cette activité-là, s'il y a un prélèvement, il va sans doute être très éphémère dans l'histoire de ce territoire protégé là, qui l'est de façon, on l'a vu, de façon pérenne.

1460 Alors, il faut faire vraiment attention à notre responsabilité pour les générations futures dans les actions qu'on va poser.

1465 Puis je mentionne aussi que s'il y a une population qui explose en ce moment sur la planète, c'est bien l'humain, et qu'on a un petit peu causé les problèmes qu'on a avec le phoque gris, le phoque du Groenland aussi. On est, en ce moment, les seuls prédateurs. On ne peut pas contrôler toutes les populations qui s'en nourrissent, les requins, les orques épaulards, et cetera, mais on a déjà aussi, avec le béluga, démontré que quand on se met à chasser une espèce parce qu'on la trouve nuisible, ça peut aller loin et que l'espèce en question peut avoir de la difficulté à se redresser. Mais je pense que les mesures de gestion sont meilleures qu'elles étaient aujourd'hui.

1470 J'ai aussi une petite note sur le fait que moi, ça m'a impressionnée. J'ai été au forum sur le phoque gris à Québec en 2016, organisé par le MAPAQ. J'ai été membre du comité de suivi aussi par après. J'ai été impressionnée de voir comment l'industrie était organisée. Comment tous les pêcheurs, les chasseurs, le manque, bien sûr, au niveau des méthodes à raffiner pour le phoque gris, par rapport au phoque du Groenland. On voulait faire un code de bonnes pratiques.

1475 Il y a vraiment un beau suivi de ce qui se passe et un plan d'action, que moi j'ai trouvé vraiment incroyablement bien fait. Alors, il y a un beau contexte sur les Îles, puis en plus, il y a une population de phoque gris qui est à proximité. Mais il y a en d'autres aussi dans le golfe. En ce moment, les chasseurs vont à Pictou, particulièrement. Puis ça aurait été intéressant d'avoir un petit portrait de ce qui se passe à ce niveau-là dans la chasse actuelle, d'avoir des chiffres.

1480 Je termine cette partie-là en disant que dans l'optique de départ de protéger des espèces menacées, on protège maintenant une espèce qu'on pourrait qualifier d'invasive qui attire tout son lot de prédateurs avec elle : les goélands, les corneilles, les coyotes, même, semble-t-il, les renards, il y en a plein sur la plage. Mais il faut un petit peu oublier ces secteurs-là en ce moment pour la nidification du pluvier siffleur, là. Le phoque gris occupe tout le territoire possible sur ces plages-là.

1490 Pour ce qui est du grèbe esclavon, ça serait, bon, bien étudié aussi. Il est plus en arrière-dune, mais je pense qu'Attention Fragîles fait des suivis annuels.

1495

Concernant les aires protégées, j'ai trouvé qu'on traduisait mal l'importance de ces milieux-là, puis qu'on essayait aussi de trouver des solutions. Mais comme monsieur Gaudreau l'a dit, si on comprend bien l'objectif de ces aires protégées là, c'est toujours axé sur la conservation, puis ce serait un petit peu difficile de changer, d'en changer une pour une autre dans le contexte actuel.

1500

Ça fait que mes recommandations, conclusions et recommandations. Concernant le programme éducatif, c'est certain que – et le plan de conservation –, les documents actuels doivent être révisés. Le plan de conservation, je me suis permise une petite relecture de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, puis j'ai un petit peu de misère à comprendre que les réserves créées avant 2002, on n'a même pas l'air d'exiger de plan de conservation puis on a l'impression que ce n'est pas important pour ces premières réserves là.

1505

1510

Par contre, le plan de conservation dans la loi prend tellement de place que je trouve que ça serait à éclaircir, moi, puis ça en prend un plan de conservation pour notre réserve, puis il faut le suivre. Ça détermine un paquet d'activités aussi, notamment, puis l'encadrement de ces activités-là.

1515

Alors, le programme éducatif j'en ai déjà parlé. Mais avant de refaire un programme éducatif, il serait important, je pense, un petit peu de recherche aussi puis...D'ailleurs, moi, je recommande, quand tout ça sera plus avancé, de faire appel à deux organisations, une pour le transport puis une pour l'éducation. Ça prend vraiment des gens qui sont spécialisés dans chacun de ces aspects-là, puis c'est rare qu'on retrouve... ça peut peut-être se faire, mais c'est assez rare de trouver quelqu'un qui peut à la fois manier l'un et l'autre.

1520

Dans le programme éducatif, j'aimerais ça aussi qu'on puisse donner priorité aux Madelinots, qu'on puisse s'adresser aux gens des Îles, quitte à avoir un petit centre d'interprétation à Grosse-Île. Ce serait une façon aussi de faire de la surveillance environnementale, de faire de la surveillance point. C'est un aspect qui a été un peu abandonné, malheureusement, puis les partenariats qui allaient avec tout ça, aussi, ont été malmenés. Et ça, ça va être long à refaire. Parce que pour un milieu comme l'Île-Brion, c'est important d'avoir des bons partenariats entre les ministères, des gens sur place qui sont capables de s'en occuper, s'en préoccuper.

1525

1530

Et concernant la recherche, un peu aussi, il y a des aspects qu'il faut vraiment rechercher rapidement. Il faut vraiment savoir c'est quoi l'impact du phoque gris sur le territoire terrestre et la végétation, particulièrement dans les dunes, puis jusqu'où ils vont, puis sur nos espèces à statut précaire. Puis je ne comprends pas qu'on n'ait pas fait de suivi de ça. C'est absolument incroyable. On n'a pas d'information, ça fait que c'est dur d'avancer dans tout ça.

1535 Pourquoi pas aussi mettre des bornes sur les plages avec le laboratoire de dynamique
côtière de l'UQAR, qui l'a fait ailleurs aux Îles, puis d'en faire une forme de surveillance
environnementale en comparant ces deux environnements-là. Un qui est dynamisé où il y a de la
circulation, VTT et tout, puis l'autre qui ne l'est pas, puis savoir, est-ce que l'aire de l'Île-Brion, elle
augmente ou elle diminue, et on aurait des données plus concrètes. D'ailleurs, ils mettent même
1540 des sondes dans les falaises, ils sont super équipés.

Les façons aussi de diffuser ces recherches pour agir de façon collaboratrice et aidante. Et
concernant le statut d'aire protégée, moi, comme vous voyez, je ne recommande pas, à première
vue, là, de changer le statut. Je trouve que la responsabilité est immense par rapport aux
1545 générations futures.

Quand on regarde tout l'ouvrage qui a été fait pour arriver où on est, ce serait un recul pour
moi, puis pour un problème qui est sans doute éphémère, mais ça ne veut pas dire que ce n'est
pas un problème pour autant.

1550

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous poser une question à ce niveau-là, Madame D'Amours?

1555

Mme LUCIE D'AMOURS :

Oui.

1560

LA PRÉSIDENTE :

Oui, parce que dans votre mémoire vous dites, vous suggérez justement de ne pas modifier
le statut, mais vous dites : « si on ne peut faire autrement ». Qu'est-ce que vous voulez dire par
« si on ne peut faire autrement »?

1565

Mme LUCIE D'AMOURS :

Parce que moi je pense qu'il faut vraiment faire quelque chose. Dans la situation actuelle, le
laisser-faire n'a plus sa place. Puis localement, quand on vit la problématique, c'est vraiment très,
très lourd puis très... puis c'est très important localement.

1570

Et j'aimerais ça qu'il y ait une autre façon d'aborder le problème, un peu comme à la pointe
de l'Est, les gestionnaires ont permis comme un genre d'exception temporaire, puis ils travaillent
pour faire de la recherche autour de ça. Puis la circulation VTT, récréative à la pointe de l'Est,

1575 normalement, ce n'est pas permis dans une réserve nationale de faune, mais il y a un gros travail qui se fait à ce sujet-là.

1580 Puis là, moi, je regardais entre autres l'article 25 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, monsieur Gaudreau en a parlé un petit peu aussi, là, que des fois, quand on était rendu qu'il y avait une problématique importante, une menace au milieu, qu'on pouvait... il y avait des façons de pouvoir aborder le problème sans être obligé de changer le statut d'aire de protection.

1585 Alors, moi, c'est un peu ça. Je ne suis pas une spécialiste dans les questions légales, loin de là, je pense que vous l'êtes, et d'autres gens aussi pourront donner un éclairage à ce sujet-là, mais ce n'est pas une option que je recommande en premier, mais je me dis, s'il n'y a pas d'autres façons de faire, peut-être... on a parlé d'allonger la partie hors réserve. Je dois dire que j'ai analysé ça de tout bord, tout côté, mais je trouve tellement que la partie hors réserve en ce moment est... il n'y a pas de statut légal qui entoure ça, puis même que monsieur Gaudreau l'a dit, un plan de conservation, normalement, n'est pas supposé encadrer des secteurs qui ne sont pas dans l'aire protégée, puis on essaie de le faire pareil. Puis là, on n'est pas vraiment légal d'après ce qu'on entend, là.

1590 Ça fait que moi, je me disais même, peut-être même donner un statut de zone tampon ou d'autre chose plus officiel à cette partie hors réserve là. Parce qu'en ce moment, c'est un gros terrain de jeu, la partie hors réserve. On y fait un peu ce qu'on veut. On a l'impression qu'on peut y faire n'importe quoi. Puis je ne voudrais pas que le rivage, les autres plages de l'île, tout le... même, on n'a même demandé aux audiences que tout le tour de l'île soit zone hors réserve. Donc, moi, c'est les zones les plus sensibles, puis je ne vois pas comment on pourrait faire ça. Puis je ne trouve pas que c'est... pour régler une problématique particulière, de donner accès comme ça avec un statut qui est déjà problématique, là, ça m'apparaît très dangereux.

1600 Ça fait que j'allais plus dans le sens de l'exception temporaire.

LA PRÉSIDENTE :

1605 Vous parlez d'une réaction urgente. Vous dites : « Cette situation actuelle requiert une réaction urgente. » Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu cette urgence?

Mme LUCIE D'AMOURS :

1610 Localement, c'est très difficile à vivre. On sent vraiment qu'on a été abandonnés pendant longtemps, puis là, l'abandon, on n'en veut plus. Puis on dit, bon, de toute façon, le ministère ne fait pas ce qu'il dit qu'il allait faire. Ça fait qu'on a l'impression qu'on veut s'organiser localement pour régler le problème. Puis en même temps, on avait promis aux pêcheurs, jadis, qu'il n'y aurait

1615 pas de problème avec la pêche au homard, il y en a. On a créé un problème à travers la réserve écologique.

Moi, je trouve que localement, c'est vraiment difficile à vivre ce qui se passe avec l'Île-Brion. On n'a pas démontré en quoi l'Île-Brion, réserve écologique pouvait être intéressante puis utile pour la population, puis là, on a créé un problème d'un autre côté, qui fait que c'est nuisible. Ça fait qu'on n'a pas le choix, là. Il faut vraiment avoir une solution à cette problématique-là. On ne l'a même pas suivie. On ne peut même pas... des fois, il y a des histoires qui se content localement, puis on ne peut même pas dire « non, tu n'as pas raison, c'est d'autre chose », on n'a pas de recherche scientifique qui nous amènerait à remettre les pendules à l'heure.

1625 Ça fait qu'on est dans des beaux draps, là. Puis moi, je me dis, l'inaction n'a pas sa place. Il faut absolument faire quelque chose. Il faut proposer des solutions.

LA COMMISSAIRE :

1630 Vous faites surtout référence aux nuisances, aussi à la modification de... parce que vous mentionnez dans votre mémoire que le phoque modifie l'île. Donc, est-ce que la notion d'urgence qu'il faut absolument faire quelque chose fait surtout référence aux nuisances sur les pêcheurs ou les deux, les modifications sur l'île?

1635 **Mme LUCIE D'AMOURS :**

Bien, sur l'île, je pense que ça reste à démontrer. À première vue, on peut penser que oui, parce qu'ils occupent tout l'espace. Ça fait que c'est certain quand on sait que le pluvier siffleur est lui aussi sur la plage, c'est officiel qu'à ce niveau-là, c'est très éloquent. Mais pour ce qui est de l'impact comme tel, moi, je pense que ça prend de la recherche sur la végétation, sur le territoire occupé par les phoques gris.

1640 Puis là, c'est pour ça que je me disais qu'une intervention en hiver pourrait être intéressante, parce que l'hiver, on n'en a pas de données sur ce qui se passe. Puis en ce moment, il s'en passe des choses, l'hiver là. Le phoque gris, il met bas sur les plages puis possiblement dans les dunes, aux abords de la forêt ou peut-être même dedans, on ne sait pas. Et c'est un site d'une qualité exceptionnelle où il y a de l'HUDSONIE TOMENTEUSE, une plante possiblement à être désignée au niveau provincial, et c'est vraiment un très beau site, et ça nous prend de l'information pour savoir, est-ce que oui ou non, c'est quoi l'impact du phoque gris. Est-ce qu'il y a vraiment, au niveau d'autres espèces à statut précaire, aussi, qu'ils vont être après complètement changer le territoire à tel point qu'on ne protégera plus ces espèces-là?

1655 Et là, je vous rappelle que l'Île-Brion a été formée réserve écologique pour deux raisons :
une réserve spéciale puis une réserve aussi pour protéger les espèces menacées, protéger des
1660 écosystèmes qu'on trouvait représentatifs, mais pour protéger aussi des espèces à statut
précaire. Est-ce qu'on n'est pas après perdre cet aspect-là? Un petit peu, avec ce qui se passe en
ce moment. Mais moi, l'impact sur les pêcheurs à Grosse-Île, je trouve aussi qu'ils sont... ça aussi
ça doit être mieux étudié. Il a été dit aux audiences qu'ils le notaient dans leurs journaux de bord.
Bien, j'aimerais ça, est-ce qu'il y a moyen d'avoir cette information-là, de voir ce que ça
représente?

1665 Parce que c'est ça, il y en a beaucoup de phoques gris à l'eau puis je n'en doute pas que
ça doit leur demander un temps fou de démêler leurs cordages, puis en plus de l'impact direct
quand tu défonces les cages pour aller chercher l'appât. Mais je ne crois pas, en tout cas, ça n'a
pas été dit non plus que ça mange des homards, là, que l'impact soit à ce niveau-là. Mais peut-
être qu'on pourrait pousser les études à ce niveau-là aussi.

LA COMMISSAIRE :

1670 Parfait. Bien, merci beaucoup pour la réponse. Nous avons une dernière question. C'était,
dans le fond, on voulait savoir si le retrait, s'il y avait, bien, en fait, la demande de modification de
retirer les secteurs de plage, est-ce que ça a une incidence sur le programme éducatif? Donc, les
sentiers et la cohabitation avec les gens qui participent au programme éducatif tel qu'il a été
présenté dans votre programme, je crois, de 2016?

1675

Mme LUCIE D'AMOURS :

1680 Non. Je vous dirais même, au contraire. Moi, dans ce que j'ai présenté, j'ai demandé qu'il y
ait un genre de permission aussi pour accéder plus à fond sur la plage, la grande plage des
sillons, là, la plage qu'il y a au sud-ouest, qu'on puisse avoir accès jusqu'au Anthony's Nose, à
travers un programme éducatif, mais même si les gens ne sont pas accompagnés. Parce que ça
va avec le programme éducatif, à la fin, quand on a donné un paquet d'informations, d'être
capable de profiter de cet environnement-là, puis de s'isoler un peu pour bien comprendre, bien
observer tout ce qui s'y passe. Puis je pense qu'il y a moyen de le faire. Puis le programme
1685 éducatif, bien, c'est l'été que ça se passe. Il y a déjà eu des restrictions plus en fonction de la
saison de nidification des colonies d'oiseaux marins, mais...

LA COMMISSAIRE :

1690 Mais il y aurait utilisation dans le secteur de plage par les participants au programme
éducatif. C'est ça que je comprends?

Mme LUCIE D'AMOURS :

1695 Oui. Moi, j'avais demandé qu'il y ait une permission. Je n'avais pas parlé de dézonage, là, je ne pense pas qu'on doive se rendre jusque-là, mais le secteur de plage soit aussi sous permission spéciale par rapport au programme éducatif, puis je ne pense pas que ça nuirait à rien dans le milieu, là.

1700 **LA COMMISSAIRE :**

Parfait. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Merci beaucoup, Madame D'Amours. Nous n'avons plus de questions pour vous puis on vous remercie pour votre témoignage.

Mme LUCIE D'AMOURS :

1710 Ça m'a fait plaisir. Bonne chance avec tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Merci. Bonne fin de journée.

Mme LUCIE D'AMOURS :

1720 À vous aussi.

MARIE-ÈVE GIROUX

1725 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, on va aller maintenant à madame Marie-Ève Giroux de l'organisme Attention Fragîles.

1730 **Mme MARIE-ÈVE GIROUX :**

Oui, allô.

LA PRÉSIDENTE :

1735 Oui. Bonjour, Madame Giroux?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

1740 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1745 Oui, bonjour. Alors, Marie-Hélène Gauthier, Julie Forget. Alors, merci d'être parmi nous aujourd'hui. On se demandait si environ dans un délai, dans une marge de dix minutes, si vous pouviez nous présenter rapidement votre mémoire.

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

1750 Oui. Je vais pouvoir vous présenter le mémoire de notre organisme Attention Fragîles. C'est ça, moi, je n'avais pas pu participer directement aux séances publiques quand vous êtes venus aux Îles-de-la-Madeleine, parce qu'en fait, j'étais à l'extérieur du pays à ce moment-là. C'était déjà prévu puis, c'est ça, je n'avais pas pu participer, mais j'avais suivi à distance, puis il y avait des gens de notre équipe aussi qui étaient présents pour vous présenter à ce moment-là des petits vidéos.

1755 Moi, dans le fond, je suis directrice générale de l'organisme Attention Fragîles depuis cinq ans, je suis à la direction. Ça fait huit ans que je suis dans l'organisation. Puis Attention Fragîles c'est un organisme qui existe depuis 30 ans aux Îles-de-la-Madeleine, qui travaille essentiellement à la protection de l'environnement puis qui travaille en concertation, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du milieu.

1760 C'est le premier organisme qui a été créé aux Îles-de-la-Madeleine en 1988. Puis notre mission c'est de contribuer à la protection de l'environnement des Îles-de-la-Madeleine pour améliorer la qualité de la vie.

1765 L'approche de l'organisme s'est modifiée au fil du temps. On est passé d'une approche où est-ce qu'on considère l'environnement des îles comme faisant partie, finalement, d'un ensemble pour le territoire qui inclut aussi la population des communautés.

1770 Puis dans les dernières années, on a travaillé beaucoup, beaucoup avec les communautés locales, autant des Îles que la communauté de Grosse-Île, puis beaucoup avec les utilisateurs pour finalement arriver, entre autres – en fait, c'est quelque chose qui est pertinent dans le dossier

1775

de l'Île-Brion, mais qui est aussi pertinent dans le dossier de la pointe de l'Est dont vous avez entendu parler quelques fois dans les audiences, à la fois madame D'Amours qui vient d'en parler dans sa présentation, mais aussi les audiences qu'il y a eu du côté de Grosse-Île.

1780

La municipalité de Grosse-Île, dans sa présentation, à la fin, avait trois recommandations, puis la troisième, il faisait aussi référence à l'exemple de la pointe de l'Est puis au modèle de gouvernance qui est en train de se développer là, ça fait que je voulais juste vous glisser un petit mot sur la pointe de l'Est, qui est en fait un autre territoire où il y a des aires protégées. Il y a à la fois le refuge national de la pointe de l'Est qui relève du MFST, puis la réserve nationale de faune qui relève d'Environnement Canada.

1785

En fait, c'est la quatrième année. Depuis trois ans, les trois dernières années, on a regroupé des partenaires autour d'un comité de travail, qu'Attention Fragiles coordonne. On a été chercher à la fois le ministère provincial, ministère fédéral, les deux municipalités, Grosse-Île, les utilisateurs locaux. Il y a toute une approche qui a été développée pour avoir une vision commune.

1790

Puis, en fait, la situation est à peu près... il y a beaucoup de parallèles à faire avec l'Île-Brion, parce que c'est des territoires d'aires protégées qui existent depuis une trentaine d'années, puis parce qu'il y avait un plan de conservation à l'origine, qui n'avait jamais été mis à jour. Il y a eu des statuts qui étaient là, un peu, je dirais sur papier, parce que finalement, il n'y avait pas d'investissement, il n'y avait pas de surveillance, il n'y avait pas d'encadrement, puis les gens accédaient au territoire de la pointe de l'Est pour y faire à peu près n'importe quoi. Puis, en fait, c'est amplifié par rapport à l'Île-Brion, parce que le territoire est relié. Ça fait qu'il y a beaucoup de circulation VTT, puis en fait, il y avait vraiment un constat de la communauté que la protection de ce territoire-là n'était pas là, même s'il avait un statut sur ce territoire-là.

1795

1800

Puis il y a un peu cette vision-là aussi par rapport à l'Île-Brion. Je pense que c'est un peu un constat qu'il y a dans la population locale de voir qu'il y a plusieurs statuts qui ont été mis sur des aires protégées, mais que dans le fond, le fait que les Îles-de-la-Madeleine sont éloignées, qu'on est un territoire insulaire, que les ministères fédéraux, provinciaux ne sont souvent pas présents sur le territoire, qu'il y a peu de ressources qui ont été investies pour l'encadrement de ces aires protégées là, ou pour toute chose qui se fait, bien, le poids repose beaucoup sur les communautés locales.

1805

1810

Du côté de Grosse-Île, souvent, ce que la municipalité de Grosse-Île nous communique, c'est qu'ils se retrouvent à avoir des aires protégées, comme la pointe de l'Est, l'Île-Brion, sur leur territoire, puis c'est comme si la responsabilité leur incombait parce que les ministères ne sont pas présents, puis eux, ils ne peuvent pas gérer ça.

1815 Les communautés, aussi, ont eu une espèce de sentiment d'être un peu dépossédées aussi de ces territoires-là où, à la fois à la pointe de l'Est et à l'Île-Brion, il y avait des activités traditionnelles qui se passaient. C'était intégré. Tout à l'heure, monsieur Gaudreau parlait un petit peu avec la *Loi sur la conservation des milieux naturels*, quand on parlait des ressources naturelles, culturelles, le fait que ça s'appliquait peut-être juste aux communautés autochtones.

1820 Mais dans un territoire comme les Îles, surtout du côté de Grosse-Île, de la pointe de l'Est puis de l'Île-Brion, ça s'applique aussi. Ça faisait partie du mode de vie des gens. La pointe de l'Est, l'Île-Brion, ça fait partie d'un patrimoine naturel, culturel. C'est des territoires où les gens ont toujours été, qui fait partie, où est-ce qu'il y avait des activités traditionnelles. Puis les activités de chasse font partie aussi d'activités traditionnelles qui se passaient.

1825 Donc, ce n'était pas directement dans le mémoire. C'était une espèce de grosse parenthèse. Je vais revenir plus au mémoire, mais c'était juste pour mettre en contexte le fait qu'il y a vraiment un travail qui se fait du côté de la pointe de l'Est, puis il y a vraiment des choses qui sont en train de cheminer pour arriver à ce que dans... on arrive finalement à concilier des objectifs de protection d'aires protégées, puis des usages d'une population, pour arriver
1830 finalement à une protection réelle qui n'a pas été là dans les 30 dernières années. Puis c'est vraiment une vision qui pourrait aussi se passer avec l'Île-Brion.

1835 Donc, vous verrez dans le mémoire, je vais sauter cette partie-là, mais Attention Fragiles à travers les années a été impliquée dans différents aspects liés à l'Île-Brion, que ça soit des suivis, que ça soit le portrait de l'île, des inventaires, des caractérisations. Notre équipe y va tout le temps au moins une fois par été, avec des permis scientifiques qu'on demande au ministère, pour aller faire des suivis d'espèces en péril.

1840 Tout à l'heure, on parlait du pluvier siffleur sur les plages. En fait, dans les inventaires qu'on fait, ça fait au moins une dizaine d'années qu'on n'en a pas vu, même si l'habitat est là. Puis moi, je suis allée deux fois cet été puis c'est vrai qu'avec la quantité de phoques qu'il y a sur les plages, c'est difficile pour que les oiseaux aillent nidifier à travers une colonie de phoques comme ça.

1845 Ce qui est important, il y a trois aspects principaux dans notre mémoire sur lesquels on a voulu insister : un aspect de gestion intégrée et participative; l'approche de mise en valeur et de conservation, d'éducation, puis la question de permettre certaines activités de chasse dans le cadre aussi de la réserve.

1850 Pour la gestion intégrée participative. Depuis les débuts de la création de la réserve écologique de l'Île Brion, il y a une trentaine d'années, la volonté de la communauté madelinienne a toujours été celle d'une gestion intégrée et participative de l'île. Dans le contexte actuel, cette

1855

approche-là et cette volonté-là, elle est toujours pertinente à notre avis, elle est même nécessaire, mais elle demande aussi une implication soutenue puis une approche de collaboration du ministère qui est responsable de la réserve.

1860

Une approche de gestion intégrée est importante puis elle doit être menée en collaboration avec les communautés locales. On nous avait annoncé, entre autres, avec... lorsque des représentants des aires protégées étaient venus rencontrer la communauté au printemps passé, on nous avait parlé de la mise sur pied d'un comité de gestion pour l'île. Ce comité-là, pour nous, il est essentiel. Il devrait être mis en place rapidement et inclure, à la fois des représentants des ministères, des représentants des deux municipalités, des organismes du secteur environnemental, touristique, les chasseurs, les pêcheurs, l'ensemble des gens qui sont concernés par l'avenir de l'Île-Brion.

1865

Puis un aspect qui est important aussi, vous savez que les Îles-de-la-Madeleine ont été reconnues par décret par le gouvernement du Québec pour leur particularité maritime insulaire.

1870

Dans un milieu comme les Îles, avec la volonté du milieu de prendre en charge, puis avec les caractéristiques de l'île, l'éloignement qu'il y a, les territoires des aires protégées comme celui de l'Île-Brion ne peuvent pas être traités comme ailleurs, à notre avis. Il doit y avoir une prise en compte de la réalité locale. Il faut qu'il y ait une façon de l'adapter pour que finalement on arrive à atteindre aussi les objectifs de ces aires protégées là qui ont été mis en place.

1875

C'est important aussi pour nous que le ministère garantisse à la communauté puis aux partenaires une implication soutenue de sa part. Je pense que ça a été dit plusieurs fois aussi dans les audiences, il y a un constat du désengagement du ministère face au soutien technique, financier, logistique. Puis pour arriver à changer la situation puis pour arriver à avoir une réelle collaboration avec la communauté, puis changer ce qui se passe, bien, ça prend vraiment une implication puis une implication qui soit soutenue aussi.

1880

1885

Pour nous aussi, c'est important – dans le fond, c'est ça –, pour qu'un réel changement se passe, d'avoir des ressources humaines, financières, d'avoir une collaboration avec la communauté, puis de répondre aussi à l'ensemble des demandes de manière intégrée, de ne pas traiter juste la question de la chasse au phoque, puis pas les autres questions. Pour nous, il faut vraiment que l'ensemble de la question soit traité par le ministère, à la fois la question de la conservation, la question de l'éducation, des infrastructures, la chasse, tout ça. De ne pas juste traiter ça à la pièce, mais vraiment de façon intégrée, pour réfléchir vraiment à ce qu'on veut de l'Île-Brion.

1890

Un autre aspect, c'est l'approche de mise en valeur de conservation et d'éducation. Pour nous, une réserve écologique comme l'Île-Brion, puis ça a été dit à l'origine de la création de la

1895 réserve aussi, c'est un lieu exceptionnel pour effectuer des activités de recherche, d'éducation relative à l'environnement. C'est une approche qui est intégrée dans le processus de création de la réserve écologique puis qui est importante pour la communauté à ce moment-là. Puis on croit que c'est toujours essentiel de mettre en valeur ça puis de le mettre en oeuvre aujourd'hui, puis de viser à vraiment redonner un petit peu à l'Île-Brion ce qu'elle était, puis ce qu'elle devrait être.

1900 C'est un patrimoine naturel, culturel puis il faut remettre en valeur ça. Parce que moi, chaque fois que j'y vais, puis que je constate l'état des infrastructures, l'état des panneaux qui sont effacés... il y avait plusieurs photos que vous avez vues qui étaient beaucoup des photos que moi j'ai prises quand je suis allée, puis c'est quand même triste de voir un patrimoine comme ça qui a été comme laissé à l'abandon, alors, qu'on lui a mis un statut de conservation qui est le plus important, mais que finalement, le ministère ne s'est pas investi à la hauteur du statut qu'il a donné ce milieu-là.

1905 Donc, pour nous, c'est primordial la remise à jour du plan de conservation, entre autres, puis de s'assurer aussi d'impliquer des partenaires du milieu, l'expertise locale. D'assurer aussi une remise à jour, mais un suivi aussi, et que là, on n'attende pas encore autant d'années avant de le remettre à jour. De mettre en oeuvre des programmes de recherche aussi sur l'île. Il y a différents aspects à étudier, que ça soit les écosystèmes, les espèces fauniques, floristiques, les impacts des changements climatiques, l'érosion, tout ça. Même avec l'UQAR, comme parlait Lucie tout à l'heure.

1915 L'impact aussi des phoques sur l'île. Souvent, quand on en discutait dans les rencontres, on ne savait pas trop où les phoques allaient, c'était quoi l'impact sur la biodiversité, tout ça. On sait qu'il y en a beaucoup. On se doute que ça a des impacts, mais c'est vrai que ce n'est pas étudié clairement.

1920 La relance du programme éducatif c'est aussi un aspect essentiel pour nous, afin de mettre en valeur l'île, afin de la faire connaître, afin de savoir ce milieu exceptionnel là. Puis ça devrait être réalisé en collaboration avec la collectivité locale. On voit que dans le passé, il y a eu beaucoup, beaucoup d'effets, beaucoup de choses, souvent qui finissaient par être difficiles. C'est sûr qu'on sait que l'île est difficile d'accès, mais ça prend aussi un soutien logistique puis financier du ministère pour la mise en oeuvre de ça.

1925 Peut-être développer des approches novatrices, collaboratrices aussi, des associations, associer des – justement, un peu comme, en fait, ça va dans le même sens, ce que Lucie D'Amours disait aussi – associer des organismes qui ont une expérience en éducation relative à l'environnement, avec des entreprises touristiques, des transporteurs, impliquer la municipalité de Grosse-Île aussi dans ça.

1935 Ça fait que vraiment, tu sais, plutôt que de confier ça à un seul organisme puis de le laisser un peu tout seul avec ça, ce qui est arrivé dans le passé, entre autres, c'est vraiment de travailler avec plusieurs organisations qui ont chacune leur expertise spécifique, mais qui seraient soutenues aussi par le ministère.

1940 Puis pour rendre possibles différentes activités de suivi, de recherche, d'éducation dans la réserve, ça prend aussi des investissements significatifs pour les infrastructures. Parce qu'actuellement, au niveau du quai, au niveau des bâtiments d'accueil, ça, c'est quand même difficile. Mais ça, ça vous a été quand même... je ne m'étendrai pas là-dessus, ça vous a été présenté quand même clairement aux audiences.

1945 Tout à l'heure, je parlais, en entrée de jeu, des aires protégées sur les territoires de l'Île-Brion, de la pointe de l'Est, puis du fait que je pense que... nous, comme organisme, on a un constat aussi que les aires protégées qu'on a sur le territoire, elles ont été mises en place, mais c'est comme si on s'en est plus ou moins occupé par après. Puis, en fait, plus ça va, plus on dit que pour arriver vraiment à atteindre des objectifs de conservation, bien, c'est essentiel de changer, en fait, d'évoluer aussi. On voit qu'il y a une évolution de la notion de conservation qui était autrefois plus une question de cloche de verre – on n'y touche pas à ce territoire-là –, mais dans un territoire comme les Îles, ça ne fonctionne pas.

1955 Puis c'est ce qu'on voit au niveau de la pointe de l'Est. En impliquant la communauté, en voyant c'est quoi les relations historiques, culturelles que les communautés ont avec un territoire, puis en les impliquant, bien, on se rend compte, entre autres à la pointe de l'Est, que si les gens réalisent l'importance de ce territoire-là, s'ils réalisent qu'en conservant les étangs puis les milieux, bien, ça leur permet d'avoir encore de la sauvagine pour aller chasser – là, je parle plus de la pointe de l'Est – ils vont être les premiers, s'ils réalisent pourquoi ils ont besoin de le protéger, puis qu'ils en sont fiers, bien, ils vont être les premiers après à pouvoir le protéger.

1960 Puis comme la surveillance, comme ce n'est pas possible pour des ministères d'aller investir autant de sous dans la surveillance, puis tout ça, bien, ça prend l'implication des gens de la place pour que ça soit eux, finalement, qui soient les yeux, qui soient présents puis que quand ils voient des choses qui ne devraient pas se faire, bien, c'est un peu eux qui disent aux autres : bien, non. Nous, on y tient puis on veut le préserver pour ça.

1965 Puis c'est un peu ce qu'on voit du côté de la pointe de l'Est, puis ça serait intéressant aussi que ça soit la même chose qu'on puisse avoir avec l'Île-Brion.

1970 Ça fait qu'on pense que la consultation ici, on est très heureux de cette consultation-là du BAPE, puis on pense que c'est vraiment une opportunité, après 30 ans, d'amener un changement à la situation de l'Île-Brion, puis vraiment d'aller vers une gouvernance participative qui tiendrait

1975 compte des aspirations, des préoccupations puis des usages de la communauté. Qui serait une alternative puis qui permettrait de dépasser certaines résistances locales qu'il y a eu dans le passé puis qu'il y a encore, puis d'amener vraiment une réelle protection puis une réelle gouvernance participative puis une implication de la communauté.

1980 Je vais terminer avec le point de la gestion de population du phoque gris. Dans le fond, nous, dans cette partie-là par rapport au phoque, Attention Fragîles est ouvert à ce que des activités encadrées de gestion de population de phoques avec surveillance, suivi scientifique puissent avoir lieu dans les zones de plage de l'Île-Brion, selon un certain cadre réglementaire, selon certaines positions.

1985 On a eu beaucoup de discussions autour, à l'intérieur de l'organisme pour définir comment on allait orienter cette dernière partie-là. On a préféré définir le cadre, les conditions qu'on trouvait essentielles pour qu'une autorisation de cette activité-là puisse se passer, puis qui soient cohérentes avec la protection de l'île, mais sans s'avancer nécessairement sur la forme que ça pourrait prendre sur une modification de statut.

1990 En fait, on pense qu'il est d'abord essentiel de vraiment regarder, est-ce qu'il y a moyen que ça se fasse à l'intérieur de la réserve, sans avoir à changer le statut, sans entrer dans un processus lourd, complexe, qui pourrait avoir d'autres implications. Puis comme ça se fait dans d'autres, par exemple à la pointe de l'Est, tout ça, on n'a pas changé le statut des territoires qui étaient là, mais il y a eu une certaine ouverture des ministères à travailler puis à accepter des choses qui ne sont pas nécessairement acceptées ailleurs. À faire des exceptions selon un contexte qui est vraiment particulier puis qui est vraiment... c'est ça, aux Îles.

2000 Si ça, ce n'est pas possible, bien, un peu dans le sens de ce que Lucie disait, il y a de l'ouverture à étudier d'autres possibilités, que ça soit d'étendre la limite de la zone hors réserve, ou de modifier une partie des plages pour une réserve de biodiversité, mais on n'a pas voulu s'avancer sur quelle forme, parce qu'à notre avis, bien, c'est au ministère à voir, finalement, à partir de la réalité, à partir du fait que tout le monde dit que ça prend un changement, qu'il faut trouver une solution, bien, à partir des conditions puis du cadre, à notre avis, c'est au ministère à trouver finalement la voie qui serait la plus appropriée, la plus convenable, puis qui permettrait d'atteindre ces objectifs-là.

2005 Dans les conditions que nous on énumérait, il y a le fait d'avoir une chasse avec un suivi scientifique. D'avoir toute l'étude préalable aussi de la population, de mettre à jour aussi le plan de conservation, de faire un suivi de tout ça.

2010 Dans les discussions, aussi, on disait qu'il pourrait y avoir des quotas spécifiques qui seraient fixés pour la population de phoques gris de l'Île-Brion. Que cette chasse-là soit réalisée

2015

en dehors des saisons touristiques ou des saisons de nidification des oiseaux, pour ne pas nuire à ça. Par exemple, en saison hivernale. De minimiser, c'est ça, aussi, les impacts sur le milieu dunaire, sur la zone côtière, rester plus dans la zone de plage. Que ces activités-là soient balisées aussi à l'intérieur d'un plan de conservation.

2020

Donc, c'est ça. En terminant, nous, Attention Fragiles, on est persuadé que la mobilisation de la communauté locale, la reconnaissance des particularités insulaires, l'ouverture des partenaires de conservation et des responsables de la réserve constituent un contexte favorable à l'établissement de solutions adaptées et permanentes pour la gestion actuelle et future du site.

2025

Puis pour arriver, dans le fond, à maintenir, à protéger puis à mettre en valeur ce patrimoine naturel et culturel là qui est l'Île-Brion pour la collectivité des Îles et de Grosse-Île.

LA PRÉSIDENTE :

2030

Merci beaucoup. Alors, ma collègue et moi, on va vous poser quelques petites questions. Vous avez mentionné, si vous permettez, vous avez mentionné en tout début que vous alliez sur l'île faire des visites, faire des inventaires, faire quelques observations et constats. Est-ce que vous pouvez partager, est-ce que vous avez des rapports qui ont été faits de ces observations et constats et est-ce qu'ils peuvent être partagés à la commission?

2035

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

Oui. Je pourrais regarder avec notre biologiste pour ressortir... bien, souvent, les données c'est des suivis entre autres pour le grèbe esclavon puis pour le pluvier siffleur qui sont comme inclus dans les suivis qu'on a, mais je pourrais vérifier avec notre biologiste pour qu'il ressorte juste les données sur l'Île-Brion des dernières années.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que vous avez remarqué des impacts particuliers suite à la présence du phoque sur l'île?

2045

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2050

Bien, c'est sûr que, comme je disais, le pluvier siffleur, on n'a pas trouvé de trace de nidification du pluvier siffleur. Il faudrait que je vérifie exactement, mais je vous dirais que c'est au moins dans les cinq, dix dernières années qu'on n'a pas... On observe des grèbes esclavon, dans les étangs derrière, mais sur les plages, on n'a pas observé de pluvier siffleur récemment.

LA COMMISSAIRE :

2055 Avez-vous des observations sur le phoque en tant que tel? Avez-vous pris, fait des études sur le phoque, la présence de phoques sur l'île?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2060 Bien, on n'a pas fait d'étude, là, mais on a des images beaucoup. Vous en avez vu certaines, là, on a des images au sol, des images de drones.

2065 C'est sûr que moi, la première que je suis allée à l'Île-Brion c'était en 2005, ça fait que ça fait quand même déjà un petit bout. Il y avait des phoques à ce moment-là, mais pas... puis même là, je suis allée cet été, puis ça faisait quatre ans que je n'étais pas allée. Puis c'est vrai que ça m'a frappée quand je suis allée cet été, de voir à quel point il y en avait autant. On a fait le tour de l'île, il y en avait tout le tour de l'île, puis à quel point il y en avait autant sur la plage, là. C'est vrai qu'il y a dix ans, il y a cinq ans, je n'en avais pas vu autant. On voit quand même l'augmentation quand on y va. Il n'y a pas de...

2070

LA PRÉSIDENTE :

Et les données... pardon, allez-y.

2075

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2080

Juste pour les données puis les constats que vous allez peut-être nous transmettre, suite à votre consultation avec le biologiste, est-ce que ces données-là ont été transmises au ministère responsable?

2085

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

Bien, dans le fond, c'est des données, toutes les données qu'on prend sur les espèces en péril, on les transmet au service canadien de la faune, au fédéral.

2090

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous ne les transmettez pas au MDDELCC?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2095 Bien, il y a tout le temps un rapport qu'on fait. Parce que dans le fond, on demande un permis scientifique pour aller sur l'île puis il y a tout le temps un rapport que notre biologiste transmet au MDDELCC à la fin de... par rapport au permis. Ça fait que je pense que, il faudrait que je les revoie, là, mais je pense que certains constats qu'on avait par rapport aux infrastructures, au suivi, tout ça, sont inclus aussi dans ces rapports-là pour l'Île-Brion.

2100

LA PRÉSIDENTE :

2105 Puis j'aimerais comprendre un petit peu. Vous mentionniez qu'il y a un écart entre le statut d'aire protégée du territoire et la protection réelle qu'on y retrouve. Qu'est-ce qui pourrait empêcher cette réelle conservation ou protection de la réserve écologique?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2110 En fait, c'est un constant qui n'est pas seulement pour l'Île-Brion, comme je disais, à la fois pour l'Île-Brion, pour les aires protégées comme à la pointe de l'Est ou, même, il y a plusieurs habitats fauniques ou floristiques qu'on retrouve sur le territoire, mais souvent, c'est ça. Souvent ce qu'on voit c'est qu'ils sont, même pour les habitats fauniques ou floristiques, souvent ils ne sont pas indiqués clairement.

2115

2120 Les habitats ne sont pas indiqués clairement sur le terrain quand les gens arrivent. Les gens ne les connaissent pas nécessairement puis il n'y a pas un... tu sais, pour que les gens comprennent aussi, pour que les gens comprennent vraiment puis veuillent protéger un territoire, il faut qu'il y ait de la sensibilisation, il faut qu'il y ait de l'éducation. Ça commence dans les écoles, ça commence dans la population, ça commence... tu sais, pour que les gens aussi comprennent l'objectif derrière une aire protégée, ça prend beaucoup d'éducation, ça prend beaucoup de sensibilisation pour que les gens comprennent l'intérêt de protéger ces milieux-là, puis comprennent, tu sais, l'intérêt de concilier aussi les choses qu'ils auraient le goût de faire là, avec une certaine protection puis d'arriver à un compromis entre les deux.

2125

2130 Mais c'est aussi, je pense qu'il y a beaucoup, du fait de l'éloignement puis de l'insularité comparativement à d'autres territoires, la présence des ministères fédéraux puis provinciaux, elle est pratiquement absente ici, puis ça crée une situation où souvent c'est les organismes locaux, que ça soit des organismes comme nous ou même les deux municipalités, qui doivent quasiment se suppléer au rôle des ministères, sans avoir les ressources pour le faire.

2130

Puis dans les communautés, on retrouve des gens qui sont quand même concernés puis qui ont à coeur la protection de ces territoires-là, puis des fois, même, qu'ils vont interpeller la

2135 municipalité ou des organismes externes pour tenter de trouver une solution, parce qu'il y a des aires protégées qui relèvent de ministères fédéraux ou provinciaux qui ne sont pas présents sur le territoire. Puis il n'y a pas beaucoup de financement qui est associé aussi à la mise en valeur de ces aires-là, à leur protection. Il n'y a pas de surveillance. Il n'y a pas d'encadrement. Ça fait que c'est facile d'accéder à un territoire quand il n'y a personne qui est là pour constater s'il y a des gens qui y accèdent, quand les gens ne comprennent pas pourquoi ils devraient faire ou ne pas faire quelque chose.

2140

LA COMMISSAIRE :

2145 Mais pour le secteur hors réserve, particulièrement, est-ce que... parce qu'en principe, le secteur hors réserve, c'est des terres publiques, qu'est-ce qui empêchait la communauté d'organiser, dans le fond, une gestion locale pour la fréquentation de la zone hors réserve? C'était quoi les limites ou les obstacles?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2150

Bien, même si c'est hors réserve, en tout cas, Lucie D'Amours pourrait répondre mieux que moi à cette question-là, mais il me semble que même dans le passé, il y a eu des demandes de la communauté, il y a eu des efforts à un moment donné. Les bâtiments qui font – c'était il y a quelques années, là –, les bâtiments du secteur d'accueil, il y a eu des citoyens qui se sont mobilisés pour aller tenter bénévolement d'aller remettre en état ces bâtiments-là, puis faire une corvée, mais ça prenait, même si c'est hors réserve, ça prenait quand même l'autorisation du ministère. Puis le ministère n'avait pas donné cette autorisation-là à ce que les gens puissent aller tenter de remettre un peu en état les choses.

2155

2160

Ça fait que même la partie hors réserve, je ne pense pas que les gens peuvent s'organiser ou faire quelque chose sans avoir l'accord du ministère. Je pense que ça prend quand même toujours l'accord du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

2165

Merci. J'ai une autre question pour vous. Vous suggérez, en guise de mesure de compensation, des redevances sur la chasse pourraient être versées et réinvesties dans les activités de conservation. Donc, est-ce que vous pouvez un petit peu élaborer sur la façon dont vous voyez l'application de cette mesure de compensation?

2170

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2175 En fait, ça, c'est quelque chose qui est dans des discussions avec certaines personnes impliquées, même au niveau de l'industrie de la chasse, qui avaient mentionné cette idée-là, qu'on trouvait quand même intéressante. Puis c'est un peu aussi dans l'optique où le ministère, souvent, pour autoriser certaines activités dans les territoires protégés, va aller vers l'approche qui est d'éviter, minimiser, compenser.

2180 Ça fait qu'on se disait, dans les éléments qu'on amenait, on avait amené un peu les éléments de, tu sais, éviter certaines zones sensibles, minimiser certains impacts, puis une mesure, c'est ça, peut-être de compenser et de voir... bien, je ne suis pas familière avec tous les aspects du processus de permis ou de chasse, mais peut-être, via des permis, tout ça, pour réinvestir, réinvestir dans des permis de chasse au phoque pour pouvoir réinvestir sur la réserve.

2185 Comme, on est d'avis que ça pourrait être une activité qui pourrait être permise, mais ça reste que c'est un peu une espèce d'exception ou un statut privilégié. Ça fait que c'est un peu pour redonner une contribution à ce milieu-là puis, dans le fond, pouvoir l'utiliser, mais aussi contribuer ensuite à le mettre en valeur puis à la sensibilisation.

2190 C'est ça, je pense que sur les permis de chasse aux oiseaux migrateurs, sur les permis de chasse, il y a aussi des fois des montants qui vont pour, entre autres, la fondation de la faune ou des gens qui vont mettre en valeur aussi, après, la faune. Ça fait que c'est un peu une application locale de dire, si les gens peuvent avoir ce privilège-là puis cet accès-là, aller chasser à l'Île-Brion, bien, il pourrait y avoir un moyen que, finalement, qu'ils contribuent aussi à sa protection puis à la mettre en valeur ensuite. Mais un mécanisme concret n'est pas... on n'avait pas de mécanisme concret, c'était plutôt une suggestion ou une voie à explorer.

2200 **LA COMMISSAIRE :**

Puis on voulait savoir aussi, avez-vous un rôle de sensibilisation et d'information sur l'Île-Brion? Est-ce qu'Attention Fragiles a ça, comme, dans ses activités?

2205 **Mme MARIE-ÈVE GIROUX :**

2210 Bien, Attention Fragiles, dans le fond, a un gros rôle de sensibilisation puis d'éducation sur l'ensemble des îles. Ça fait des années qu'on fait beaucoup d'activités, d'éducation relative à l'environnement dans les écoles. On travaille beaucoup à la sensibilisation avec la population.

LA COMMISSAIRE :

2215 Mais sur l'Île-Brion?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2220 Bien, sur l'Île-Brion, en fait, dans le passé on a collaboré à l'origine au premier programme éducatif. On a été impliqués dans plusieurs choses, puis ça fait, en fait, ce n'est pas par manque d'intérêt, c'est juste qu'Attention Fragiles n'a même plus de financement à la mission du ministère de l'Environnement. On a même perdu notre financement à la mission, ça fait qu'on fonctionne juste par des projets ou des contrats.

2225 Ça fait qu'on ne peut pas, de nous-mêmes, développer un programme de sensibilisation ou d'éducation pour l'Île-Brion sans qu'il soit soutenu, sans qu'il y ait de fonds qui viennent de quelque part, parce qu'on n'a même pas de fonds pour faire fonctionner l'organisme, il faut les trouver. Mais à chacune de nos assemblées générales, nos membres nous interpellent, dans les cinq dernières années, sur l'Île-Brion, sur le fait qu'ils veulent que l'organisme soit impliqué. Je pense que dans le milieu aussi, les partenaires reconnaissent l'expertise, mais c'est quelque chose que nous on serait intéressés à s'impliquer puis à mettre...

2230

LA PRÉSIDENTE :

2235 Excusez-moi, on me fait signe que vous devriez parler juste un petit peu plus fort, si c'est possible.

Mme MARIE-ÈVE GIROUX :

2240 Ah, O.K. C'est quelque chose que nous, dans lequel, en fait on a la volonté de s'impliquer, mais qu'on ne peut pas mettre en oeuvre tout seul sans les partenaires, sans un soutien financier. Puis surtout avec le fait que... en fait, ça prend aussi un transporteur. Nous, on n'a pas de bateau puis l'accès à l'île n'est pas facile.

2245

Ça fait que c'est quelque chose dans lequel on a déjà été impliqués puis qu'on voudrait continuer de s'impliquer, mais qui prend des collaborations puis qui prend un soutien aussi financier.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Merci. J'ai une dernière question pour vous, puis je ne suis pas sûre si vous allez être en mesure de nous répondre, parce que c'était les revendications de la CAPIB à l'époque. On nous

2255 disait par rapport, bon, que c'était basé sur trois axes principaux et la deuxième utilisation du territoire, on voulait que la pratique d'activités compatibles, dont les activités traditionnelles de prélèvement de la chasse au phoque soient permises, alors qu'on était d'accord, je crois, ou on disait que les activités incompatibles, comme la chasse à la sauvagine. Alors, on essaie de comprendre un petit peu en quoi est-ce que la chasse au phoque ou la chasse à la sauvagine auraient plus ou moins d'impacts sur les objectifs de conservation dans la réserve écologique?

2260 **Mme MARIE-ÈVE GIROUX :**

Bien, en fait, c'est ça. Je les ai, ça, on a quelques documents d'archives qu'on a ici au bureau, qu'on avait retrouvés.

2265 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2270 **Mme MARIE-ÈVE GIROUX :**

Ça vient d'un document, justement, à l'origine. Puis effectivement, dans les activités, nous, c'est ça qu'on avait retrouvé. La chasse au phoque était avec les activités traditionnelles comme la cueillette de bois, de petits fruits, ramassage de bois, chasse aux loups-marins. Puis les activités d'exploitation des ressources fauniques étaient plus...

2275 Mais c'est qu'en même temps, les activités qui seraient vraiment de la chasse à la sauvagine ou même on parlait ici de trappage de lapins dans le document à l'origine, c'est des activités qui se font plus au milieu de l'île, qui sont plus sur le milieu terrestre. Les étangs sont plus à l'intérieur, il faut vraiment rentrer à l'intérieur du territoire pour y accéder. Tandis que là, si on parle de chasse aux loups-marins, on est plus, tu sais, les gens arrivent par bateau, ils débarquent, mais tu sais, c'est sur la plage.

2285 Ça n'a pas le même impact d'autoriser une activité comme ça sur les plages où, tu sais, où il y a un accès par l'eau, mais on ne rentre pas à l'intérieur du territoire, que, là, vraiment de la chasse aux oiseaux ou autres choses qui serait vraiment à l'intérieur de l'Île-Brion. En fait, nous, on ne serait pas non plus d'accord avec une activité de chasse qui serait à l'intérieur des étangs, qui se ferait plus loin dans le territoire, puis même à l'intérieur. Nous, on pense que la chasse sur la plage, ça va, mais ensuite, il ne faut pas non plus rentrer trop loin. Il ne faut pas altérer le milieu dunaire ou aller altérer les étangs, là.

2290

LA PRÉSIDENTE :

2295 Merci. Alors, c'est tout moi. Madame Forget?

LA COMMISSAIRE:

2300 Moi aussi.

LA PRÉSIDENTE:

2305 C'est tout pour madame Forget. Alors, merci beaucoup, Madame Giroux, d'avoir été avec nous.

 Alors, merci à tous les intervenants qui se sont rendus disponibles aujourd'hui pour cette séance extraordinaire.

2310 La commission poursuit son analyse et doit remettre son rapport à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Marie-Chantal Chassé, au plus tard le 21 décembre prochain.

2315 C'est à partir de ce rapport et de ses propres analyses que la ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, autorisera ou non les modifications des limites de la réserve écologique et/ou un changement de statut pour les zones des plages.

 Alors, merci à tous et bonne fin de journée.

2320 **AJOURNEMENT**

2325

2330

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2335 ET J'AI SIGNÉ :

2340 _____
Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.